

INVESTISSEMENT GARANTI À INTERÊTS COMPOSÉS
Eligible au REER

10%

8 ans & 6 mois
intérêts composés
Cession Prox. de Québec
Garanti
Minimum 8.985.00 \$
Pourrait devenir 20.000 \$

Marcel Croteau
418-647-4888

NESBITT BURNS

LE SOLEIL

Ste-Foy Toyota

...chaque Client est notre meilleur Client!

SAMEDI 26 NOVEMBRE 1994

QUÉBEC, 96^e ANNÉE, NO 326
104 PAGES, 7 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 T.P.S. 0.24 T.V.Q. 0.24 3.98

MONTRÉAL-OTTAWA 1,50\$ Plus T.P.S., T.V.Q.
FLORIDE 2,00\$ US

1,35\$ Plus T.P.S., T.V.Q.

LA RÉGION

Septuagénaire tuée de coups de feu

Florence Bouchard, 73 ans, a été abattue de plusieurs coups de feu tirés avec une carabine de chasse, dans son domicile de Baie-Saint-Paul. **A-3**

Négos à la STCUQ: aucun débloccage

La reprise des négociations entre la direction de la STCUQ et ses chauffeurs, en présence du conciliateur, n'a pas permis le débloccage escompté. **A-12**

LE SPORT

Maximum sports



JC: les lettres de noblesse des Bleus

Jean-Claude Tremblay a vraiment lancé les Nordiques. Ses ex-coéquipiers et ses patrons racontent. À lire demain.

LHN: un règlement n'est pas imminent

L'optimisme n'était pas de rigueur, hier, après trois heures et demie de négociations dans le conflit qui paralyse la Ligue nationale de hockey. **S-2**

LES ARTS

Beau Dommage... c'est la continuité

Après 16 ans d'absence sur disque, Beau Dommage revient. « Pour nous, c'est la continuité, dit Michel Rivard. La nostalgie vient des autres. » **E-1**

L'INDEX

Annonces classées	F-7 à F-12 G-6 et G-7
Arts	E-1 à E-15
Bonne chère	G-1 à G-4
Carrières	D-1 à D-4
Décès	G-8 et G-9
Dossier	A-15
Économie	B-1 à B-7
Éditorial	A-14
Habitat	F-1 à F-6
Horoscope / Mot mystère	G-10
Le Monde	D-5 à D-8
Le monde des fonctionnaires	A-10
Michel David	A-14
Mot fléché	G-5
Où aller à Québec	E-1
Tourisme	C-1 à C-6
TABLOÏD SPORT	S-1 à S-14
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Mots croisés	S-14

LA MÉTÉO

Dégagement cet avant-midi, ensoleillé cet après-midi, maximum -4, minimum -12. **S-16**

Elle a voté à plusieurs élections sans être citoyenne canadienne

Malavoy démissionne

QUÉBEC — Nommée en catastrophe, Rita Dionne-Marsolais devient la nouvelle ministre de la Culture et des Communications et responsable de l'application de la Charte de la langue française. Elle succède à Marie Malavoy qui a remis sa démission à Jacques Parizeau, hier, en avouant qu'elle avait commis des gestes de « désobéissance civile » en participant, comme électrice, à plusieurs élections canadiennes et québécoises sans qu'elle n'ait en poche sa citoyenneté canadienne.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

« La tâche de premier ministre connaît des jours sombres », écrit un Jacques Parizeau « secoué » à Marie Malavoy pour lui dire qu'il accepte sa démission du conseil des ministres.

Cependant, le chef du gouvernement avoue souhaiter que Mme Malavoy, qui continuera de siéger à l'Assemblée nationale à titre de députée de Sherbrooke, puisse réintégrer, un jour, le cercle restreint des grands décideurs politiques.

« Je ne sais pas si ça sera possible, je ne sais pas comment la situation se présentera, je dis simplement que je le souhaite vivement (qu'elle revienne au conseil des ministres) compte tenu de la personnalité et des convictions de cette femme », a déclaré M. Parizeau en disant espérer que la « faute » commise par l'ancienne ministre de la Culture ne soit pas un boulet qu'elle traînera toute sa vie. « Il doit y avoir quand même moyen à un moment donné de se faire pardonner une faute ».

La nouvelle de la démission de Marie Malavoy est tombée comme une bombe hier en fin de matinée. Le bureau du premier ministre a diffusé le contenu de la lettre de démission de la ministre de la Culture et celle de la réponse de son patron.

En début d'après-midi, à Sherbrooke, les larmes aux yeux et la voix éteinte, la femme de 46 ans annonçait qu'au nom de la transparence et des efforts déployés par le nouveau gouvernement pour renouer le lien de confiance

entre les Québécois et leur État elle devait tirer sa révérence du conseil des ministres.

Par conviction pour le Québec

Née à Berlin de parents français en 1948 et arrivée au Québec trois ans plus tard, Marie Malavoy a indiqué que c'était « par conviction et par ferveur à l'endroit d'un pays que je souhaitais être le Québec » qu'elle participait au processus électoral sans réclamer sa citoyenneté canadienne.

« Je reconnais en avoir sous-estimé l'impact et l'interprétation possible et décide aujourd'hui d'en assumer pleinement les conséquences », ajouta-t-elle. Mme

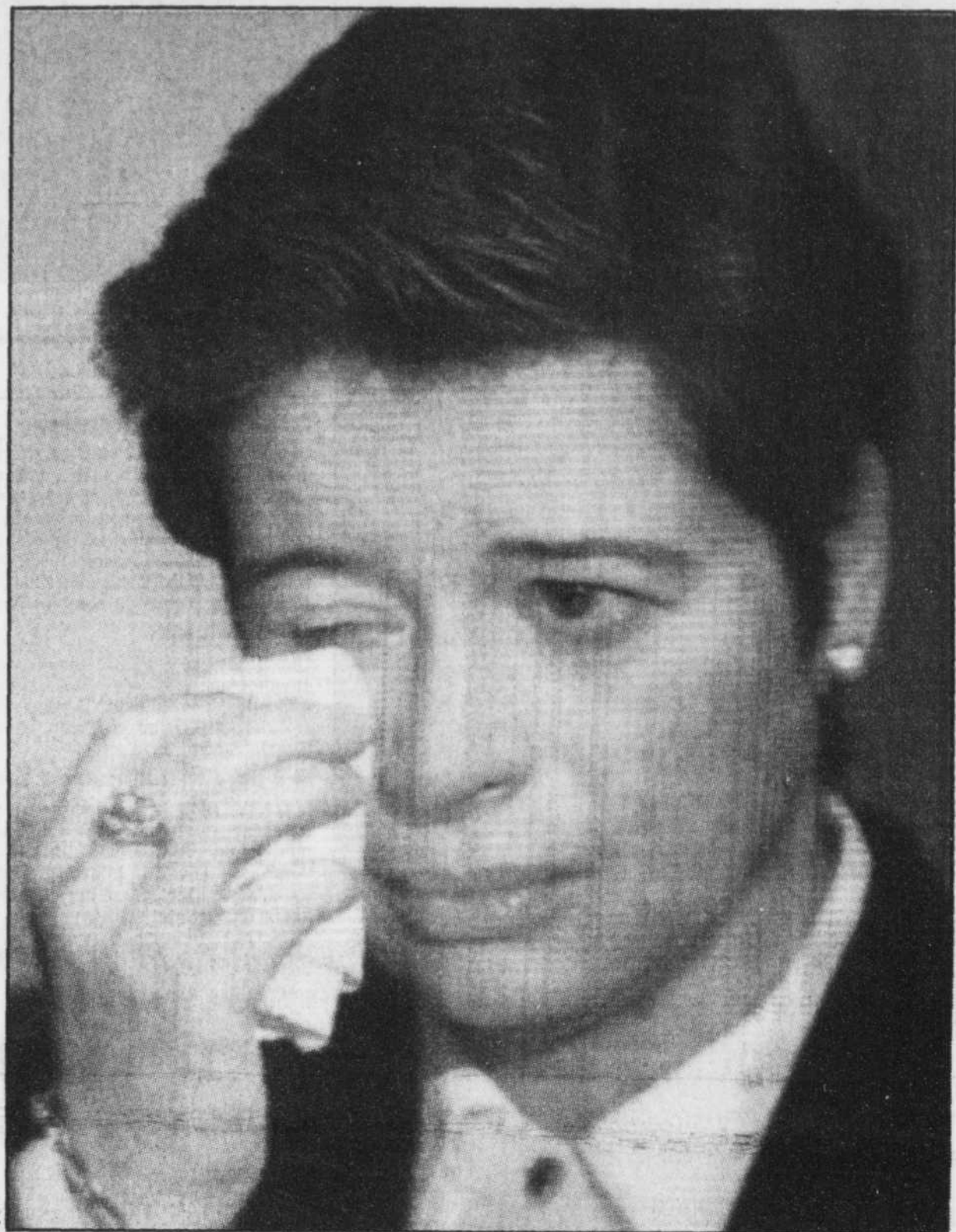
Malavoy n'a pas voulu répondre aux questions des journalistes. Elle s'est limitée à lire une déclaration de trois pages.

C'est samedi dernier que Marie Malavoy a annoncé au premier ministre Parizeau qu'elle avait voté à différentes élections générales sans avoir la qualité d'électeur compte tenu qu'elle n'a obtenu sa citoyenneté canadienne que l'an dernier, soit un peu de temps avant qu'elle annonce son désir de tenter l'aventure électorale.

Mme Malavoy voulait démissionner sur-le-champ, mais Jacques Parizeau lui a demandé un peu de temps. Ce dernier a alors fait appel à un avocat pour tenter de démêler l'imbroglio. « Mais, invariablement, je me trouvais placé devant un problème de rupture du lien de confiance. Finalement, je me suis rangé à accepter sa démission », a expliqué M. Parizeau qui a avoué « être tombé de haut » en apprenant la confiance de sa ministre. « Je n'avais jamais



La nouvelle ministre de la Culture du Québec, Rita Dionne-Marsolais.



L'ex-ministre de la Culture du Québec, Marie Malavoy, essuie une larme après avoir fait part de sa démission au cours d'une conférence de presse, hier, à Sherbrooke.

entendu parler d'un cas comme ça ».

Le premier ministre a indiqué qu'il avait eu vent, au cours des derniers jours, qu'un journaliste était sur le point de rendre public l'information voulant que

Mme Malavoy ait voté à plusieurs reprises au cours des dernières années sans avoir la qualité de citoyenne canadienne.

La nouvelle ministre de la Culture, des Communications et responsable de l'application de la

langue française, Rita Dionne-Marsolais, conserve ses responsabilités de ministre déléguée au Tourisme et responsable de la Régie des installations olympiques.

Autres textes en A-4

Les Bellemare ne sont pas partis fâchés mais blessés

Aucun compte à régler avec les Témoins

QUÉBEC — Marie Letarte Bellemare est révoltée. « Nous n'avons aucun compte à régler avec les Témoins de Jéhovah, s'indigne-t-elle. Nous ne sommes pas partis fâchés de la congrégation. Nous sommes partis blessés. »



DERNIER DE 4

par MONIQUE GIGUÈRE
LE SOLEIL

Réagissant aux propos de deux dirigeants des Témoins, Marcel Beaudet et Jean Chevrier, qui qualifient de « règlement de comptes » les témoignages d'anciens adeptes publiés cette semaine dans LE SOLEIL, la cofondatrice du Centre d'entraide aux ex-Témoins de Québec tient à corriger, dans un premier temps, que les Bellemare ne sont pas des « exclus » comme le prétendent MM. Beaudet et Chevrier. « Nous

avons quitté volontairement et de notre plein gré le mouvement », insiste-t-elle.

Marie Bellemare fait remarquer que l'expression « règlement de comptes » comporte une notion de violence. « Nous ne sommes pas des gens agressifs. On n'en veut à personne, objecte-t-elle. Notre but n'a jamais été de partir en guerre contre les Témoins de Jéhovah ni de les détruire en tant que religion. Nous voulons simplement qu'ils respectent les droits et libertés des gens qui sont là-dedans. Qu'ils n'empêchent pas les victimes de violence conjugale

ou d'abus sexuels de se plaindre à la police. Qu'ils laissent partir en toute liberté et sans préjudice ceux qui sont arrivés à cette décision. »

L'ex-Témoin souligne que le cheminement qui les a conduits elle et son mari à quitter la congrégation a été long. « Ça été une prise de conscience progressive. Le résultat de plusieurs incidents, en particulier l'attitude vis-à-vis des enfants. La discipline. Ça été un processus très long qui s'est échelonné sur plusieurs années. »

Quant à l'accusation de « coup monté » dirigé contre le surveillant président de la congrégation de Lévis, Peter Ursuliak, Marie Bellemare nie absolument. « Nous avons toujours eu de bonnes relations avec les Ursuliak. Quand nous nous sommes fait baptiser il y a 15 ans, c'est avec eux que nous avons étudié la Bible, dit-elle. Et quand nous avons décidé de quit-

ter, ce n'est pas Peter Ursuliak qui nous a proposé une rencontre, mais le surveillant au service Jean-Yves Tanguay, avec qui nous n'avions rien à voir puisque nous ne remettons plus de rapports de service depuis deux ans. »

L'ex-adepte a beau chercher, elle ne voit pas quel litige pourrait exister entre les Bellemare et les Ursuliak. « Ça ressemble à un complexe de persécution. Nous n'avons même jamais eu de différend religieux avec les Ursuliak », lance-t-elle.

Marie Bellemare est attristée.

« Je passe pour l'agresseur et je suis la victime. Ça me fait de la peine qu'aucun de mes ex-frères et soeurs ne me parle plus. J'ai passé 15 ans de ma vie là-dedans. J'avais de bons amis. J'étais la « soeur » hospitalière, celle qui gardait les enfants de tout le monde, qui visitait les malades. Qu'on ne me fasse pas passer pour une enragée. Je n'ai de comptes à régler avec personne », répète-t-elle avant de rappeler le but premier de son témoignage qui est la création d'un centre d'aide aux ex-Témoins.

- L'instruction fortement déconseillée
- Les Témoins refusent d'attiser le feu
- Ménard rejette une police des sectes

page A-13

Venez voir!

PLACE LAURIER
PLACE AUX IDÉES
ILLIMITÉES

PLACE À DES AMOURS DE CADEAUX!

du 21 novembre au 31 décembre 1994

Vous cherchez un cadeau original? En plus de nos 350 boutiques et grands magasins, laissez-vous guider par nos lampadaires. Vous y découvrirez des stands aux idées-cadeaux à glisser dans le bas de Noël.

EMBALLAGE-CADEAUX:
Service à la clientèle
Le Coin de l'Emballage
Emballage Ricard

Place Laurier vous offre trois endroits différents au premier étage:
près du Toys "R" Us - suivez les pas rouges
près de l'animalerie Koala - mail Nord
près de Blooms, mail Ouest - stand

Service à la clientèle: 651-5000

CADEAUX

Latimer en liberté

Un juge a accordé un cautionnement à Robert Latimer, permettant à cet agriculteur de la Saskatchewan de regagner son domicile en attendant l'audition de l'appel de sa condamnation pour le meurtre de sa fille handicapée. L'avocat de Latimer, Mark Brayford, avait réclamé un cautionnement devant la cour d'appel de la Saskatchewan, lundi dernier. « Ce n'était pas un crime motivé par la méchanceté, mais par la compassion », avait affirmé Me Brayford lors de l'audition de la cause. Selon Me Brayford, Robert Latimer ne représente aucune menace pour la société. Âgé de 41 ans, M. Latimer était détenu à Prince Albert depuis qu'il a été reconnu coupable, le 16 novembre, de meurtre au deuxième degré de sa fille, Tracy. Il avait été condamné à la peine minimale pour ce type de crimes, soit la prison à vie sans droit de libération conditionnelle avant dix ans. Tracy, 12 ans, souffrait de paralysie cérébrale. Elle ne pouvait ni marcher, ni parler, ni se nourrir.



La déportation après la prison si coupable

QUÉBEC — Un jeune Algérien en visite au Québec risque la déportation s'il est reconnu coupable des chefs d'accusation de menaces de mort, de séquestration et de voies de fait déposés contre lui le 14 novembre au palais de justice de Québec.

par VINCENT MARISSAL
LE SOLEIL

Lamine Zeroual, 21 ans, a été arrêté le soir du 11 novembre dans une résidence de Charlesbourg par les policiers de l'endroit qui répondaient à un appel à l'aide d'une jeune femme.

Il a été accusé trois jours plus tard et subira son procès le 13 décembre. Il a été remis en liberté provisoire jeudi, à la suite de son enquête préliminaire, mais il ne peut se rendre à la résidence de sa victime.

Jusque là, il s'agit de procédures judiciaires normales dans un cas semblable. Là où ça se complique pour M. Zeroual, c'est qu'il se trouve au Québec en vertu d'un visa de visite, lequel visa ne sera plus valide le 31 décembre.

Les policiers de Charlesbourg ont mis les enquêteurs d'Immigra-

tion Canada au courant de l'affaire et ceux-ci ont souligné au procureur de la Couronne que M. Zeroual se trouvera en situation irrégulière le 1er janvier.

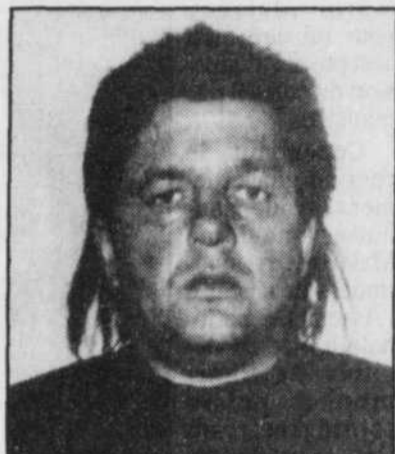
Les porte-parole de l'Immigration se montrent extrêmement prudents dans ce dossier, question de ne pas interférer dans le processus de justice en cours, disent-ils. Mais ils ne peuvent ignorer les récentes directives du ministre Sergio Marchi qui a fait une priorité de la recherche et de la déportation des immigrants criminels qui se trouvent au Canada.

Selon Richard Saint-Louis, d'Immigration Canada, les étrangers condamnés à la prison pour des actes criminels doivent d'abord purger leur sentence avant d'être déportés.

« Autrement, explique-t-il, le Canada enverrait un signal aux étrangers leur disant : "Ce n'est pas grave de commettre un acte criminel au Canada, ils nous renvoient simplement chez nous". »

Au Québec, les enquêteurs de l'Immigration ont identifié et localisé 27 étrangers reconnus coupables de crimes. La plupart d'entre eux sont d'ailleurs en prison et seront déportés immédiatement après leur libération, ajoute M. Saint-Louis.

C'est aussi ce qui risque d'arriver à Lamine Zeroual. « S'il est reconnu coupable, les crimes qu'on lui reproche sont assez graves pour qu'il soit déporté après avoir purgé sa sentence », conclut Richard Saint-Louis.



Alain BOUCHARD

En Bref

■ Derrière les barreaux

QUÉBEC — Yves Lessard et Alain Bouchard, deux des 19 individus appréhendés par les policiers de la région de Québec lors de la série de rafles menée mercredi et jeudi, devront rester derrière les barreaux jusqu'à leur enquête sous cautionnement qui devrait avoir lieu en début de semaine prochaine. Le premier fait face à des accusations d'écoute électronique et de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic. Le second, Alain Bouchard lié au groupe de motards Hell's Angels, est accusé de complot pour trafic de stupéfiants.

■ Rectificatif

QUÉBEC — Le Bar Ultra, du 262, de la Couronne, où une perquisition a été effectuée jeudi, n'est pas la propriété d'Alain Bouchard, comme les indications provenant de la police nous ont amenés à le publier en page A-2 de notre livraison d'hier. L'établissement appartient plutôt à M. Claude Savard.

■ Il perd la maîtrise de son auto et se tue

HALIFAX-SUD — Un homme de 49 ans est mort, hier, vers 14 h 30, après que sa voiture eut percuté un ponceau bordant la route 165 à la hauteur de Halifax-Sud, non loin de sa résidence de Bernierville, à l'ouest de Thetford Mines. Florent Gagnon, qui conduisait seul au moment de l'accident, a perdu la maîtrise de son véhicule, explique un agent de la Sûreté du Québec.

AVIS

Nous désirons informer les amateurs de bridge que la chronique régulière de bridge reprendra, du lundi au vendredi inclusivement, à compter du lundi 28 novembre

INTER-PLUS

tirage du 25-11-94
275400 gagne 250 000 \$
75400 gagnent 2500 \$
5400 gagnent 250 \$
400 gagnent 25 \$
00 gagnent 10 \$

SUPER 7

tirage du 25-11-94
1-4-8-25-26-34-42
(complémentaire)

22

EXTRA

884599

MINI-LOTO

tirage du 25-11-94
639556 gagnent 50 000 \$
39556 gagnent 5000 \$
9556 gagnent 250 \$
556 gagnent 25 \$
56 gagnent 5 \$

63955 gagnent 1000 \$

6395 gagnent 100 \$

639 gagnent 10 \$

LA QUOTIDIENNE

tirage du 25-11-94

9-3-7

6-2-7-6

BANCO

Tirage du 25-11-94

4-5-10-11-16-17-18-20-21-25-39-42-47-55-56-58-60-65-69-70

Noël

L'IDÉE EST DANS LA BOÎTE!



L'ANORAK-CAGOULE PLANCHE À NEIGE 200.⁰⁰

Nylon léger, forme pull-over, vert. M.g.t. À coordonner au pantalon genouillères 200.00



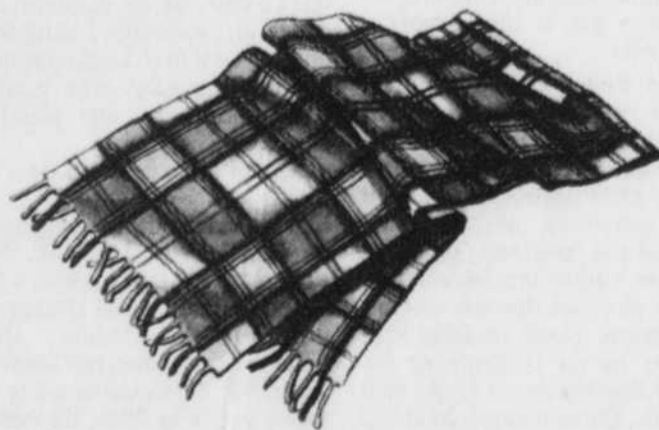
LE CHAPSKA RAT MUSQUÉ 159.⁹⁵

Un cadeau de luxe, chapeau à rabats anti-froid, cordon à nouer. Noir ou brun. Rég. 199.00



LE GILET EN TRICOT TWEED 49.⁹⁵

Pure laine, coupe ample, boutons de cuir. Tons de taupe, forêt, olive, bleu. P.m.g.t.g. Rég. 65.00



LE FOULARD PURE LAINE D'ÉCOSSE 19.⁹⁹

Des foulards oblongs en pure laine unie ou à motifs carreaux dans un grand choix de coloris. Rég. 25.00



LE BOXEUR COTON D'AUTRICHE 25.⁰⁰

Nouveau jeu du motif carreaux, de l'élastique uni. Vert, bleu, rouge, marine ou blanc. Ste-Foy, Galeries de la capitale.

Magasinez jusqu'à 17 h 00
Demain dimanche de 12 h 00 à 17 h 00
À compter du jeudi 1er décembre
Du lundi au vendredi
De 9 h 30 à 21 h 00

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LA TROIS

LE SOLEIL

Une septuagénaire abattue de plusieurs coups de feu chez elle

BAIE-SAINT-PAUL — Une dame de 73 ans, Florence Bouchard, a été assassinée de plusieurs coups de feu tirés avec une carabine de chasse, dans la nuit de jeudi à hier, dans son domicile de Baie-Saint-Paul.

par DENIS GAUTHIER
collaboration spéciale

Les policiers de la Sûreté du Québec, poste de Baie-Saint-Paul, ont été mis au courant du drame qui s'était déroulé au 18, rue de la Lumière, par un appel anonyme. Ils ont trouvé la dame qui gisait sur une chaise entourée dans des couvertures. L'arme qui aurait servi au meurtre a été retrouvée à l'intérieur de la maison.

Un chambreur de Mme Bouchard a été intercepté en milieu d'après-midi dans un commerce de la localité. Il a été longuement interrogé comme témoin impor-

tant. L'homme de 35 ans, originaire de Québec, est connu des milieux policiers. Il a des antécédents judiciaires graves.

Le motif du crime n'a pas été dévoilé. L'argent pourrait être au centre du drame. Les policiers ont travaillé toute la journée sur la scène du meurtre pour recueillir le plus d'indices possible.

L'heure du crime n'est pas connue. Les voisins immédiats de Mme Bouchard n'ont pas entendu le bruit des détonations.

Le dernière fois que la femme a été vue, elle se trouvait dans un petit café du centre-ville de Baie-

Saint-Paul avec son chambreur. Les deux personnes consommaient de la bière et à un certain moment, le volume a monté au point où la serveuse, Nicole Simard-Bergeron, leur a demandé de baisser le ton. « Ils parlaient assez fort. Surtout Mme Bouchard qui accusait l'homme de lui avoir volé son argent », révèle la serveuse.

Les interventions de Mme Simard-Bergeron n'ont pas suffi à rétablir l'ordre. La serveuse a d'abord appelé un taxi qui a refusé de les prendre à son bord. Elle a contacté les policiers de la SQ pour leur demander d'intervenir. Ce sont finalement deux clients, Claude Gaudreault et Raymond Brassard, qui sont allés les reconduire. Le voyage s'est déroulé sans encombre. « La dame a

même voulu payer pour la course, mais nous avons refusé. Ils sont entrés dans la maison, ben de bonne humeur », raconte M. Gaudreault.

Les policiers de la SQ n'ont jamais donné suite à l'appel à l'aide de l'Oasis. Il était entre 21 h 30 et 22 h au moment de l'appel. « Nous avons vérifié les enregistrements et nous n'arrivons pas à retracer cet appel. Nous n'avons pas répondu parce que nous n'avons jamais été appelés », soutient un porte-parole de la SQ, M. Réal Ouellet, en disant ne pas trop comprendre ce qui aurait pu se produire. « Habituellement, nous donnons suite à tous les appels. » Pourtant, Mme Simard-Bergeron est formelle. « Ils ont pris mon nom et l'adresse », assure-t-elle.

L'homme résidait depuis deux mois chez Mme Bouchard. Au moment de son arrivée, Yvette Tremblay partageait la vie de la vieille dame de qui elle louait une chambre. « Quand il est arrivé, j'ai préféré changer d'adresse. Il ne m'inspirait rien qui vaille », dit Mme Tremblay.

Hier, vers 10 h 30, l'homme est venu la rencontrer dans sa boutique de couture du centre commercial. « Il m'a demandé d'aller le reconduire... le plus loin possible », raconte la petite dame. Elle avoue avoir eu peur d'autant plus qu'elle venait d'apprendre le drame par la radio. « Il était en état d'ébriété et ses propos étaient incohérents. Je l'ai intimé de foutre le camp et il est parti en maugréant. »

Les meurtres sont des faits extrêmement rares dans Charlevoix. Le dernier en liste était survenu à Cap-à-l'Aigle au début des années 1980 quand les policiers avaient retrouvé le corps d'un homme à moitié calciné dans une boîte de fer. Il avait précédemment été abattu. Les assassins tout comme la victime venaient de l'extérieur de la région.



Jean Bienvenue, alors qu'il était procureur de la Couronne au procès de Léo-Paul Dion, le « monstre de Pont-Rouge ».

Même derrière les barreaux Léo-Paul Dion faisait trembler Jean Bienvenue

QUÉBEC — « Tant que Léo-Paul Dion a été vivant, j'en ai tremblé ! »

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Le procureur de la Couronne au procès du « monstre de Pont-Rouge », Jean Bienvenue, aujourd'hui juge à la cour supérieure, n'a jamais senti que sa famille et lui étaient en sécurité, même durant la période que Dion a passée derrière les barreaux. Dans la seule entrevue qu'il a acceptée de donner en marge de l'émission *Les Grands Procès* sur l'affaire Dion, il a expliqué au SOLEIL avoir décliné toutes les invitations qui lui ont été faites parce qu'il refusait de cautionner la série, du moins avant diffusion, étant donné les nombreux reproches qu'il entretient à son endroit.

Si Dion lui a constamment inspiré la crainte, c'est qu'à la suite d'une tentative d'évasion, on a découvert dans sa cellule un plan machiavélique visant à s'en prendre à la famille du procureur de la Couronne de l'époque. « Je m'évade pour aller tuer un des fils de Bienvenue à son arrivée de l'école », avait écrit Dion dans un carnet.

Suivait une série d'informations codées que seul l'avocat est parvenu à déchiffrer. Il s'agissait de mots de trois lettres suivis de chiffres et parfois d'une croix noire.

En fait, des mots comme ERA et BOU correspondaient aux noms de rue des Érables et Bourlambaque. En suivant la liste, ces abréviations menaient tout droit à la résidence de la famille Bienvenue, la dernière adresse se trouvant juste en face de sa maison, dont l'adresse était indiquée.

On a tôt fait de découvrir qu'à chacune des adresses, habitait une femme seule, sauf celles accompagnées d'une croix noire, où vivait également un homme âgé. Pour le juge Bienvenue, il s'agissait d'étapes où Dion voyait la possibilité de se réfugier, en cas de pépin, sur sa route vers sa résidence. On peut deviner le sort qui aurait pu attendre les occupants de ces « refuges »...

Il élabore sa défense lui-même

En une occasion, le juge Bienvenue s'est entretenu en tête-à-tête avec le « monstre ». Juste avant l'enquête du coroner, ce dernier a lui-même ré-

clamé cette entrevue, chose normale à l'époque puisqu'à ce type d'enquête, il ne représentait que le « témoin principal ».

« La seule façon de m'en sortir, c'est de me faire passer pour un aliéné mental », avait dit Dion à Me Bienvenue. Vétéran de la chose judiciaire, Dion se méfiait des avocats, avec lesquels il avait eu des mésententes dans le passé, et n'était encore représenté par aucun d'eux. Il avait donc lui-même élaboré sa stratégie de défense.

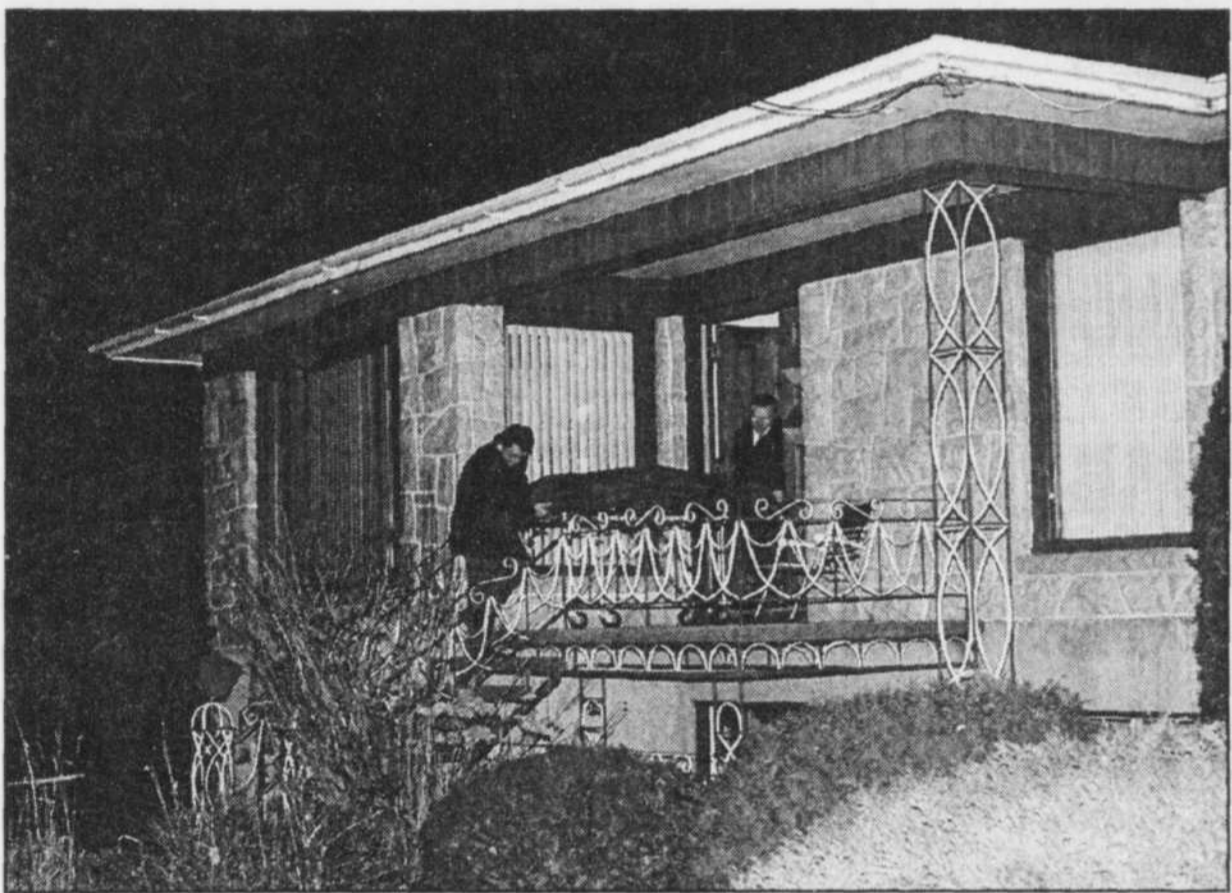
Comme plusieurs l'ont déjà mentionné, c'était un homme d'une intelligence supérieure. Son quotient intellectuel ne s'élevait toutefois pas à 140, tel qu'on l'a déjà dit, mais bien à 155, devait apprendre le juge Bienvenue quelques années plus tard.

Contrairement aussi à plusieurs rumeurs qui ont circulé par la suite, ses aveux n'ont pas été obtenus par la force, soutient le procureur devenu ministre puis juge. « C'est l'épuisement de 39 jours d'interrogatoire à raison de plusieurs heures par jour qui est venu à bout de lui, affirme-t-il. De plus, un premier cadavre venait d'être trouvé tout près de chez lui. Mais je sais que plusieurs policiers se sont plus tard réclamés du monopole de l'avoir fait parler. »

D'ailleurs, ajoute le juge, bien peu de gens, qu'ils soient policiers, gardiens de prison ou codétenus, auraient osé s'attaquer au « monstre ». On le craignait beaucoup trop : « Il les terrorisait et certains n'en dormaient pas ! » Même les sarcasmes que, dans l'émission, on entend de la bouche des codétenus sont faux, indique M. Bienvenue : « Il était détenu seul, aux anciens locaux de la Sûreté du Québec. »

Jamais consulté ni nommé au cours de l'émission et ignoré lors du visionnement de l'émission à Québec, le juge Bienvenue multiplie les reproches à son endroit, entre autres pour « avoir de nouveau fait saigner les coeurs et rouvert les plaies » des proches parents des victimes qui ne se sont jamais remis de l'horreur les ayant frappés il y a une trentaine d'années.

Tout cela, estime-t-il, au profit des cotes d'écoute et des intérêts financiers des commanditaires.



Ce n'est qu'hier soir que le cadavre de Florence Bouchard a été sorti de sa demeure.

Huit mois de prison à Cécile Dionne pour avoir ébouillanté son pensionnaire

QUÉBEC — Plus de deux ans après l'infraction, Cécile Dionne, âgée de 46 ans, a finalement été condamnée hier à huit mois de prison pour avoir ébouillanté son pensionnaire de 68 ans.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

De plus, le juge Denis Lanctôt lui a imposé, à la suite de sa détention, un séjour de quatre mois à la maison Expansion-femmes ainsi qu'une probation d'une durée de trois ans. Le procureur de la Couronne dans le dossier, Me Pierre Lapointe, réclamait une peine de deux ans moins un jour alors que l'avocate de l'accusée, Me Michéline St-Laurent, avait pour sa part plaidé pour un sursis de sentence.

« On a peut-être exagéré de part et d'autre », avance le juge. D'entrée de jeu, hier, Me Lapointe a indiqué que le sexagénaire, qui n'a jamais été en mesure de témoigner, ne s'en est jamais remis et qu'il est décédé il y a quelques jours.

La preuve au procès a révélé que Cécile Dionne a hébergé sa victime durant environ cinq mois. Quand il a été admis à l'hôpital, il était affreusement mutilé et présentait de nombreuses brûlures.

Il se traînait les pieds

La logeuse reprochait entre autres à son pensionnaire de se traîner les pieds et de manger lentement. Il lui est donc devenu insupportable, de sorte que, pour lui faire lever les pieds, elle lui donnait des coups sur les jambes : s'il mangeait trop lentement, il pouvait recevoir une taloche. Puis, la violence a atteint le point où elle a voulu lui donner son bain

bien que l'eau soit insupportablement chaude.

Le rapport présentiel préparé sur son cas indique qu'à la suite de diverses épreuves, elle a développé une psychose de violence utilisée pour maintenir son autorité sur tous ceux qui la contraignaient. Encore suivie par un psychiatre, l'accusée devrait

modifier sa personnalité, analyse le juge Lanctôt, d'autant plus que le rapport présentiel fait ressortir des possibilités de récidive.

« Outre que Mme Dionne a ses problèmes de santé, rappelle le juge, elle doit aider sa propre fille, mère de deux enfants, qui souffre d'un cancer, de diabète et d'une propension à tomber endormie. » Quant à son délit, il a été commis impulsivement, sans aucune préméditation, dans le contexte d'une

rudesse longuement développée au fil des ans. Elle a été actualisée par une dépression causée principalement par « l'incompétence de Mme Dionne dans la profession de gérontologue ».

Toutefois, le juge estime que le fils de l'accusée a été le véritable tortionnaire de la victime. Il a d'ailleurs reconnu avoir contribué à ébouillanter le sexagénaire et a été condamné à deux ans moins un jour de prison.

Voies de fait sur des gens âgés: les Potvin libérés sous conditions

RIMOUSKI — Gertrude Ruest-Potvin et son mari Léonidas Potvin, sur qui pèsent maintenant huit accusations de voies de fait et de vol sur des pensionnaires âgés dont ils avaient la garde, ont pu recouvrer leur liberté hier en fin d'après-midi.

par ERNIE WELLS
collaboration spéciale

Le juge Raoul Poirier, de la chambre du Québec, cour criminelle, a ordonné la remise en liberté des deux suspects jusqu'à leur enquête pro forma qui a été fixée au 12 décembre. D'ici là, il est interdit au couple de communiquer directement ou indirectement avec tous les bénéficiaires ayant séjourné à la résidence Gertrude-Potvin depuis sa fondation en 1987. Il leur est également défendu de recevoir des locataires de plus de 65 ans, à la résidence de la 2e Rue Est ou ailleurs. Le couple doit aussi garder la paix et n'avoir aucun con-

tact avec les ex-employés, sauf avec les membres de sa famille immédiate.

Lors de l'audition de la requête pour la remise en liberté des deux suspects, le procureur de la défense, Me Gilles Gagnon, a réclamé l'ordonnance d'un avis de non-publication, ce qui a été accordé par le juge Poirier. Le procureur de la Couronne, Me James Rondeau, a fait entendre les témoignages des quatre enquêteurs du bureau des enquêtes criminelles à la sûreté municipale de Rimouski.

Rappelons que cette affaire a débuté jeudi matin lorsque quatre policiers et quatre enquêteurs de la police de Rimouski ont effectué

une perquisition à la résidence pour personnes âgées Gertrude-Potvin où ils ont intercepté les deux propriétaires. Ceux-ci devaient répondre à ce moment à quatre accusations pour voies de fait sur une pensionnaire de 91 ans et de vol chez un bénéficiaire de 83 ans. A leur comparution en fin d'après-midi jeudi, le juge de paix Louis-Georges Chassé avait refusé de remettre le couple en liberté, prétextant qu'il connaissait le dossier. Il a plutôt ordonné son incarcération jusqu'à l'audition de la requête de remise en liberté hier où quatre autres accusations ont été ajoutées au dossier.

Les 24 personnes âgées qui habitent la résidence Gertrude-Potvin ont été reléguées dans leur famille ou dirigées vers d'autres maisons d'hébergement. L'enquête policière se poursuit.

Personne ne vous en offre autant!

Oldsmobile Achieva S 1995 4 portes

- Moteur 6 cylindres • Boîte automatique 4 rapports avec surmultiples • Freins antiblocage (ABS) • Sac gonflable
- Radiocassette AM/FM stéréo avec 4 haut parleurs • Climatiseur • Vitres électriques • Régulateur de vitesse, volant inclinable • et beaucoup plus!

17 995\$*

Oldsmobile Suprême 1994

- Climatiseur • Vitres électriques • Roues aluminium
- V6 3.1 L • Volant inclinable • Radiocassette AM/FM
- Verrouillage électrique

PRIX DÉTAIL

18 995\$*

PAYEZ MOINS UN POINT C'EST TOUT!

Prêt-rachat Royal

PRIX MINIMUM MAXIMUM VALEUR

FOURNIER
CHEVROLET GEO OLDSMOBILE INC.

* Taxes, transport en sus. Préparation incluse. (Photo à titre indicatif seulement)

AUTOROUTE DE LA CAPITALE, BOUL. PIERRE-BERTRAND. TÉL.: (418) 687-5170



En septembre dernier, Marie Malavoy entrait dans le gouvernement de M. Jacques Parizeau. Ci-dessus, elle signe les documents à cet effet en présence du nouveau premier ministre.

Côté se penchera sur le cas Malavoy

QUÉBEC — Le directeur général des élections, Pierre F. Côté, s'intéressera au cas de l'ex-ministre de la Culture et des Communications, Marie Malavoy.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Prudent, l'un des porte-parole du directeur général des élections, Bernard Rénald, n'a pas voulu dire si Mme Malavoy pourrait se voir imposer une amende pour avoir voté lors d'élections au Québec alors qu'elle n'avait pas la qualité de citoyenne canadienne comme l'exige l'article premier de la loi électorale du Québec.

« Nous allons regarder la situation au cours des prochains jours », a confié M. Rénald au SOLEIL.

L'article 553 de la loi électorale précise qu'une personne qui vote sans en avoir le droit peut être passible d'une amende de 100 \$ à 1000 \$ pour une première infraction et de 200 \$ à 2000 \$ pour toute récidive dans les cinq ans.

Il est plutôt rare qu'une telle disposition pénale soit mise en application. Selon le porte-parole du directeur général des élections, le dernier cas remonte au référendum de 1992 sur l'Accord de Charlottetown. Un anglophone de la circonscription de Saint-Fran-

çois, en Estrie, avait été reconnu coupable d'avoir voté à ce scrutin référendaire alors qu'il ne possédait pas sa citoyenneté canadienne. Il avait été contraint de payer une amende de 100 \$.

Si Marie Malavoy était reconnue coupable d'avoir enfreint l'article 1 de la loi électorale, est-ce qu'elle pourrait continuer de siéger à titre de députée à l'Assemblée nationale? Au service des communications du directeur général des élections, on indiquait hier ne pas avoir de réponse à cette question pour le moment.

Prudence de Johnson
Le chef de l'opposition officielle, Daniel Johnson, a été « prudent » et « circonspect » dans ses réactions.

Au cours d'un point de presse tenu à l'issue d'un caucus des députés libéraux, il a refusé de dire si la députée de Sherbrooke devrait démissionner. « C'est au directeur général des élections à se prononcer, pas à moi. Je trouve ça quand même un peu étonnant que pendant toutes ces années elle soit allée voter alors qu'elle n'avait pas la citoyenneté canadienne. »

Daniel Johnson trouve déplorable que le milieu culturel doive à nouveau apprendre à vivre avec une nouvelle titulaire du ministère de la Culture. « La culture a été bien servie par les Lise Bacon, Lucienne Robillard et Liza Frulla. Tout est à recommencer aujourd'hui », signale le chef libéral.

Conscient que plusieurs citoyens québécois se rendent fréquemment aux urnes pour exercer leur devoir d'électeur sans avoir pleinement la qualité, le ministre responsable de la Réforme

électorale, Guy Chevrette, a admis hier que l'introduction d'une liste électorale permanente informatisée permettrait de départager plus efficacement ceux qui ont le droit de vote de ceux qui ne l'ont pas.

En utilisant, par exemple, le fichier de la Régie de l'assurance-maladie du Québec pour confectionner la liste électorale permanente, il est possible, selon M. Chevrette, de distinguer facilement un citoyen canadien d'un immigrant non reçu.

En Bref

Jean Charest sympathise

SHERBROOKE (PC) — « En politique, on paie toujours le plus haut prix quand on commet une erreur. On pense que le ciel nous tombe sur la tête. Je suis attristé pour elle et je lui souhaite beaucoup de courage. Et même de réintégrer le conseil des ministres. » C'est en ces termes que le chef du Parti conservateur, Jean Charest, commente la démission de Mme Marie Malavoy. Jean Charest a lui-même été contraint, en 1990, de démissionner pour être intervenu auprès d'un juge alors qu'il était ministre. « A ce moment-là, je pensais que ma carrière politique était terminée. On pense que plus personne ne voudra rien savoir de nous. Ce que je peux dire à Marie Malavoy, c'est de s'accrocher, de faire preuve de courage. »

Boulerice attristé

MONTREAL (PC) — Le député péquiste de Sainte-Marie-Saint-Jacques André Boulerice, lui-même critique péquiste pour les questions culturelles pendant plusieurs années, s'est montré attristé du départ de la ministre Marie Malavoy. « Son départ m'attriste », confiait-il hier. Plusieurs observateurs voyaient en lui un possible ministre de la Culture, avant que le poste ne soit octroyé à Mme Malavoy. M. Boulerice refuse néanmoins de se poser en successeur potentiel.

Surprise chez les artistes

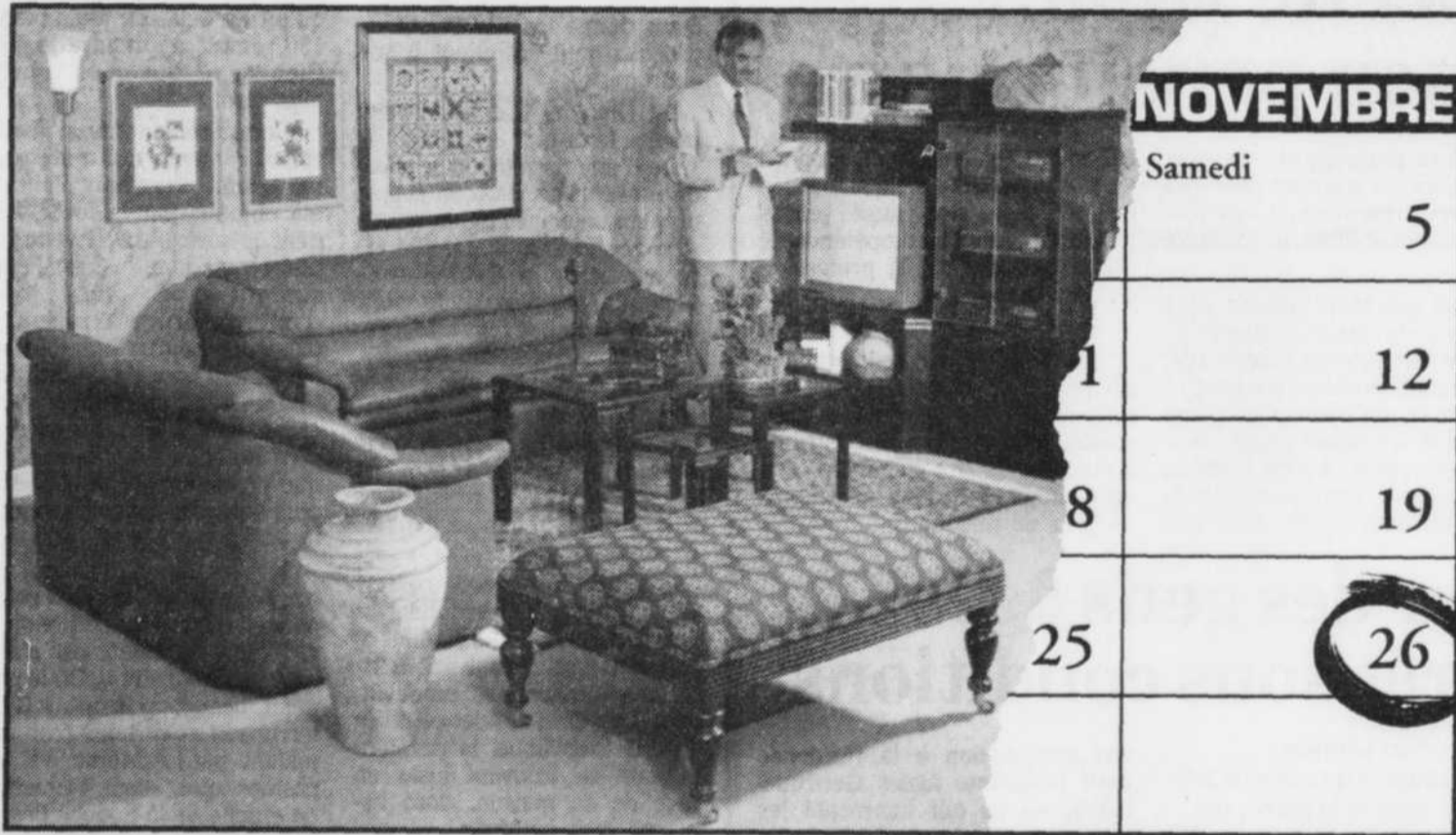
MONTREAL (PC) — À l'Union des artistes, la démission de Marie Malavoy a été apprise « avec surprise et consternation », confiait le président Serge Turgeon. « Mme Malavoy commençait à se faire aux dossiers, à avoir une vue d'ensemble. Jusqu'ici elle était très appréciée. Les premiers contacts laissaient présager de bonnes choses. Son départ nous en afflige d'autant... Faudra-t-il revenir à la case départ? » se demande-t-il.

COMMENCEZ À PAYER DANS 1 AN

EN RAPPEL SAMEDI 26 NOVEMBRE

L'INCROYABLE

Vente 8 heures



NOVEMBRE

Samedi	5
1	12
8	19
25	26

Créez une ambiance accueillante et chaleureuse avec ces canapés verts en cuir véritable. Le système de rangement et la table gigogne en chêne teint acajou compléteront parfaitement votre décor en y ajoutant une élégante touche de sobriété.

Deux canapé 2 places pour 2 288\$

Un canapé 3 places 2 788\$

+ un canapé 2 places pour 2 788\$

Choix de coloris moyennant léger supplément.

Système de rangement 1 588\$

Table gigogne 688\$

Choix de finitions.

*12 novembre 1995 - Conditionnel à l'approbation du crédit - Acompte 30%

LA GALERIE DU MEUBLE

5 MAGASINS BIEN DIFFÉRENTS

CLASSIQUE: 1215, boul. Charest O. Québec. Tél.: 681-0171

CONTEMPORAIN: 18, rue Courcellette, Québec. Tél.: 681-0171

ROCHE BOBOIS: 9, rue Courcellette, Québec. Tél.: 681-4101

CUIR NO 1: 2960, boul. Laurier, Ste-Foy. Tél.: 653-6761

SOFA DESIGN: 9, rue Courcellette, Québec. Tél.: 681-2302

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI AU MERCREDI 9 H À 17 H 30 • JEUDI ET VENDREDI 9 H À 21 H • SAMEDI 9 H À 17 H • DIMANCHE 12 H À 17 H

Service de décoration offert gratuitement et livraison gratuite partout en province

On trouve toujours chez POM POM!



NOS PLATEAUX... UNE TROUVAILLE!
Tout usage, ces plateaux sont idéals pour manger, lire, écrire au lit ou devant le téléviseur.

à partir de
1998\$

PETIT DÉJEUNER AU LIT?
Tout confort, notre plateau ajustable à 5 positions.

pompom INC.
LE COIN CULINAIRE

PLACE LAURIER 653-5878

COURS DE LANGUE DES SIGNES QUÉBÉCOISE

Langage des sourds

À partir du 9 JANVIER 1995
Venez passer une bonne soirée
Venez apprendre un langage universel (ou presque)

Cours donnés par des professeurs sourds

Cours de jour ou de soir
Coûts : 65\$ /45 heures

INSCRIPTION du 1er décembre au 9 décembre 1994



LA FONDATION DES SOURDS DU QUÉBEC INC.



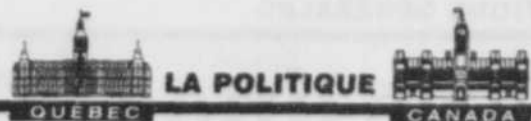
le service Handi A

3348, Mgr Gauthier Beauport (Qc) G1H 2W2
Tél.: Voix ATS (418) 662-6800
Fax: (418) 666-2123

OU

912, Saint-Olivier Québec (Qc) G1R 1H7
Tél.: Voix ATS (418) 694-0258
Fax: (418) 694-1581





Mini-session à l'Assemblée nationale

Parizeau dévoilera le chemin référendaire

QUÉBEC — Le processus référendaire sera clairement enclenché dès les premières semaines de la session de l'Assemblée nationale, a indiqué hier le premier ministre Jacques Parizeau à l'issue d'une réunion de deux jours de son conseil des ministres pour préparer la rentrée parlementaire.

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

« Il faut commencer. Je n'ai jamais laissé le moindre doute sur le fait que, dès qu'on sera élus, on

commencera ça », a soutenu M. Parizeau qui précise que son discours inaugural, mardi, expliquera le cheminement qu'il entend amorcer « très rapidement » vers le référendum.

Le premier ministre signale cependant qu'il n'est pas question d'annoncer, dans le discours d'ou-

verture, la date exacte du référendum qu'il situe toujours dans « l'horizon 1995 ». Le discours inaugural contiendra cependant un bon nombre de précisions sur le cheminement référendaire et « l'introduction du référendum dans le processus parlementaire » avant Noël.

M. Parizeau a indiqué que la stratégie référendaire a été élaborée depuis quelques mois par un groupe très restreint de personnes et qu'elle a été l'objet de discussions au caucus, mercredi, puis au conseil des ministres au cours des deux derniers jours. Quant à la déclaration solennelle de souveraineté prévue au programme du Parti québécois et dont l'opportunité a été sérieusement mise en doute pendant la dernière campagne électorale, le chef du gouvernement s'est fait discret. « Vous allez voir. Je pense que vous allez trouver ça astucieux. »

Sans révéler son plan de match, dont il garde la primeur pour son discours de mardi, M. Parizeau a indiqué que ce ne sera « pas une opération simpliste ». Il promet de déposer, « d'ici quelques jours » des documents devant l'Assemblée nationale pour expliquer notamment « les formes de consultation très élaborées qui se dérouleront séparément ou en parallèle » pendant la période référendaire.

Le chef du gouvernement voit également une occasion de se réjouir dans le dernier sondage qui

indique que la souveraineté a amorcé une hausse pour atteindre 45,7 % dans les faveurs de la population, selon la firme Léger & Léger. M. Parizeau soutient que trois sondages internes, réalisés au cours des dernières semaines, confirmaient ce renversement de tendance dans l'opinion publique.

Après une chute à 40 % dans les sondages en septembre, M. Parizeau dit constater un « dégel » en faveur de la souveraineté dans l'opinion publique. Quant au jeune chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, qui est lui aussi remontée dans les sondages avec 15 % des intentions de vote, M. Parizeau compte toujours l'attirer dans le camp souverainiste pour la bataille référendaire.

Il entend d'abord lui accorder un « statut particulier » à l'Assemblée nationale à titre de seul représentant du seul tiers parti en Chambre. Quant à son rôle dans le camp du OUI, M. Parizeau estime qu'il « est un peu trop tôt » pour amorcer immédiatement ce rapprochement. Il entend le laisser « s'installer » à l'Assemblée nationale mais promet « d'amorcer cette question avec M. Dumont à un moment donné. C'est simplement une question de temps ».

Du côté libéral, le chef du PLQ, Daniel Johnson, ne manque pas de rappeler que la firme Léger & Léger est la même qui avait prévu une victoire beaucoup plus décisive du Parti québécois à quelques jours du scrutin du 12 septembre.

Contre-attaque de Chevette

Le menu législatif sera costaud, n'en déplaît à Pierre Paradis

QUÉBEC — « Si M. Paradis en veut du menu, ça peut lui passer chaque bord des oreilles » a lancé hier le leader parlementaire du gouvernement, Guy Chevette, qui n'a pas apprécié que son vis-à-vis libéral, Pierre Paradis, affirme que le gouvernement Parizeau n'avait qu'un menu minceur à présenter à la reprise de la session mardi.

par DONALD CHARETTE
LE SOLEIL

rialisent pas. Quand vous placez vos petits amis un peu partout, les dossiers n'avancent pas et la législation n'est pas prête. Ce que nous

avons c'est un article pour accommoder l'ex-maire Jean Doré de Montréal, des modifications sur la loi 142 pour changer la date où prennent fin les avantages spéciaux, comme nous l'aurions fait, et des modifications apportées par le dernier budget Bourbeau. Il n'y a pas de menu substantiel, ce gouvernement ne s'est pas mis au travail. »

Le règlement parlementaire stipule qu'un projet de loi, pour être adopté aux Fêtes, doit être déposé avant le 15 décembre, à moins d'un consentement de l'opposition. Étant donné que la reprise parlementaire a été repoussée au 29 novembre, le nouveau gouvernement doit s'entendre avec les libéraux. M. Chevette a déjà menacé de faire siéger les élus en janvier alors que l'Assemblée nationale ne reprend, normalement, qu'en mars.

M. Paradis et son chef Daniel Johnson ont tous deux noté qu'on avait besoin du consentement de l'opposition sur tout. « Vous comprendrez que si M. Paradis en veut, du menu, ça peut lui passer chaque bord des oreilles », de dire celui-ci alors que le premier ministre rajoutait : « Parce que les choses avec lesquelles il peut procéder il y en aura beaucoup, beaucoup. S'il veut avoir, au contraire, un menu engraisant, il peut l'avoir aussi. Il suffit, simplement, qu'il ne se mette pas en travers. »

Hier en conférence de presse, M. Chevette en a rejeté la faute sur les libéraux en soulignant qu'il avait besoin du consentement de l'opposition sur tout. « Vous comprendrez que si M. Paradis en veut, du menu, ça peut lui passer chaque bord des oreilles », de dire celui-ci alors que le premier ministre rajoutait : « Parce que les choses avec lesquelles il peut procéder il y en aura beaucoup, beaucoup. S'il veut avoir, au contraire, un menu engraisant, il peut l'avoir aussi. Il suffit, simplement, qu'il ne se mette pas en travers. »

Le duel a débuté hier matin quand M. Paradis, à la fin du caucus libéral tenu au Manoir Montmorency, a soutenu que « le gouvernement ne s'est pas mis au travail » car il n'a pas de législation substantielle à présenter au cours de cette courte session de trois semaines.

« C'est un menu minceur, les législations promises durant la campagne électorale ne se maté-

Soyez prêt pour Noël!

MARBRE et GRANIT
Importateur-distributeur
SPÉCIAL DES FÊTES

- TABLES salle à manger, salon, etc.
- TUILES 12" x 12" (marbre-granit-ardoise)
- COMPTOIRS cuisine, salle de bains
- RECOUVREMENT DE FOYERS

Rabais jusqu'à 35%
Special TUILES DE GRANIT

Livraison et installation
262, rue Cloutier, Loretteville (Québec)
843-3949

Clinique d'ophtalmologie
Dr J.R. Clément m.d.
C.S.P.Q., F.R.C.S. (C), F.A.C.S
ophtalmologiste

Traitement de la myopie et de l'astigmatisme au **LASER**

VERRES DE CONTACT

PLACE DE LA CITÉ
2600, boul. Laurier, Sainte-Foy, bureau 155
(418) 654-1488

SPORTS-ARTS-ÉTUDES, OPTION THÉÂTRE niveau secondaire

En collaboration avec le ministère de l'Éducation et la CECQ, l'école de THÉÂTRE YMCA-IMAGINE dispense des cours de formation professionnelle en THÉÂTRE aux jeunes de niveau secondaire aptes à suivre cette option.

Pour en savoir davantage...
RENCONTRE D'INFORMATION

- à l'école de théâtre YMCA-IMAGINE
870, avenue De Salaberry
Québec, Tél. : 418. 523. 4020
le **MERCREDI 30 NOVEMBRE 1994 à 19 H**
(présence à confirmer pour cette rencontre)

YMCA-IMAGINE
870, avenue De Salaberry, Québec
418. 523. 4020

rabais de **20% à 50%**
sur tous les habits de neige
tailles 0 à 20 ans
(Les vêtements Louis Garneau, gants, mitaines, chapeaux, tuques, foulards et autres accessoires sont exclus de cette vente.)

clément
626-0006

Lévis Québec Sainte-Foy Chicoutimi
Saint-Georges de Beauce Rimouski Rivière-du-Loup
Sherbrooke Trois-Rivières Victoriaville Drummondville
Montréal Brossard Rosemere Repentigny

Du nouveau au Collège Bart
Session Hiver 1995

Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en Techniques de bureau 412.02
Attestation d'études collégiales (A.E.C.) en Techniques bureautiques 412.62

Particularités:
A.E.C. intensif: 12 mois consécutifs (incluant l'été)
A.E.C. intégration: cours le matin seulement (de 8h30 à 12h30)
A.E.C. soir: horaire de cours à compter de 18h

Possibilités de renforcement en français ou de spécialisation en anglais

Début des cours: 18 janvier
Demandez notre documentation détaillée!
5 2 2 - 3 9 0 6

Admissible aux Prêts et bourses
Service d'aide au placement

Possibilité de prolongation de l'assurance chômage
Enrichissement en français et en anglais disponible

LE COLLÈGE BART
Orienté vers l'avenir depuis plus de 75 ans

751, côte d'Abraham, Québec (Québec) G1R 1A2

Divines!
Les idées-cadeaux de la boutique
PIERRE ROBITAILLE

Parures de tables
Gorham

La nativité dans toute la pureté du cristal: ces trois magnifiques figurines aux parures d'or de la réputée maison Gorham occuperont une place de choix dans tout décor des fêtes. Cette oeuvre unique sera également très appréciée sous l'arbre...

La clé d'un monde magique!

Pierre Robitaille vous propose une vaste gamme de petits automates et boîtes musicales qui sauront charmer grands et petits en un tour de clé! Revivez les tours de manège et les rondes enfantines dans la magie de leurs mélodies et de leurs fantaisies.

Traditions de Noël

La plus belle et la plus symbolique des traditions de Noël: la crèche donne son sens à la fête, habitée de ses jolis personnages de porcelaine. Véritable petit bijou à placer sous l'arbre, vous la trouverez en mille et une versions chez Pierre Robitaille.

Pierre Robitaille
CADEAUX TOUT CHOISIS
Place Ste-Foy
Boul. Laurier
653-7260

Lisette Lapointe lorgne les casinos pour aider l'action communautaire

MONTREAL (PC) — La conseillère spéciale du premier ministre Parizeau, Lisette Lapointe, se demande s'il n'y aurait pas lieu de consacrer à l'action communautaire une portion des recettes des casinos.

« Je suis en train de tester l'idée de mettre nos casinos à profit. Peut-être qu'un pourcentage des revenus des casinos pourrait être

affecté à l'action communautaire », a déclaré Mme Lapointe, hier, à l'issue d'une fête de lancement de la campagne de financement de la Fondation Victor-

Doré et Joseph-Charbonneau, au profit de jeunes handicapés.

« Il y a tellement de besoins. Nous n'avons pas le droit de laisser ça comme ça. Avec un 5000 \$ ou 10 000 \$ dans le communautaire c'est inimaginable ce qui peut être fait », a fait valoir l'épouse du premier ministre.

Cette dernière a bien l'intention de participer de plus en plus aux événements organisés par des organismes communautaires. Les sollicitations ne manquent d'ailleurs pas. « Nous sommes vraiment inondés de demandes au point où mon mari me dit de temps en temps que ça a l'air d'un bureau de ministre le lundi », a-t-elle confié.

Invitée à réagir aux commentaires de ceux qui estiment qu'en qualité d'épouse du premier ministre elle en fait trop, Mme Lapointe a répliqué : « Je ne déteste pas initier de nouvelles façons de faire les choses.

« Ce qui est important cette année, c'est que chacun fasse tout ce qu'il peut pour participer, changer des choses, recommencer à bouger. Il y a tellement de besoins. Je serais incapable de ne pas participer aux changements qui sont nécessaires.



Lisette Lapointe souhaiterait qu'un pourcentage des revenus des casinos soit affecté aux organismes communautaires.

« Je suis une militante d'abord et avant tout. Je veux être utile », a-t-elle dit.

Au nom du premier ministre, Mme Lapointe a remis un chèque de 1000 \$ à la fondation Victor-Doré et Joseph-Charbonneau.

Chrétien, le père Noël des enfants d'ex-Yougoslavie

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien prévoit amener un petit excédent de bagages lorsqu'il ira en Europe la semaine prochaine : environ 1500 jouets recueillis par une agence d'aide pour les enfants d'ex-Yougoslavie.

Mercy International Canada, un organisme sans but lucratif, a recueilli des jouets et des oursins à Ottawa et à Pembroke pour que les casques bleus canadiens les distribuent à Noël.

Jean Chrétien emportera les jouets avec lui en se rendant à Paris et à Budapest la semaine prochaine.

L'ambassade canadienne de Hongrie fera parvenir les cadeaux en Bosnie-Herzégovine, où les casques bleus les remettront aux enfants de Visoko, un village près de Sarajevo.

« La plupart des familles ont dû faire leurs bagages en plein milieu de la nuit, sous la menace d'un fusil, et elles n'ont à peu près rien », a expliqué hier Richard Barr, le président de Mercy International Canada.

« C'est juste un petit quelque chose pour les gamins à Noël. Nos troupes à Visoko ont affaire aux trois parties, c'est donc un plus. Les enfants serbes et les enfants musulmans en recevront, de même que les croates », a annoncé M. Barr depuis un centre commercial de Pembroke où son organisation recueillait des jouets.

Le voyage du premier ministre permet à Mercy International d'envoyer les jouets gratuitement, au lieu de payer pour qu'ils soient envoyés avec le reste de l'équipement d'aide.

Le premier ministre s'envolera mercredi pour Paris, où il doit assister à un congrès sur le sida et parler devant le Sénat français.

Jean Chrétien n'est que le second dirigeant étranger, après le chancelier allemand Helmut Kohl, à parler à la plus haute Chambre française.

Le premier ministre canadien se dirigera ensuite vers Budapest pour assister à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

DES VILLAGES DIGNES D'UN CONTE DE NOËL!

Choix de maisons, personnages et accessoires.

Découpez cette annonce, présentez-la avant Noël et profitez d'un



RABAIS DE 10\$ avec un minimum d'achat de 50 \$ d'articles de Noël

la maisonnerie
Place Laurier, 658-5135

MAINTENANT OUVERT
Au 9000, boul. Lacroix
St-Georges-de-Beauce

ACHETEZ VOS STORES DÈS AUJOURD'HUI... DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

LE MARCHÉ DU STORE
DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER AU PRIX DU GROS



OUVERT AU PUBLIC à VANIER!

265 boul. Wilfrid-Hamel **Tél.: 687-0053**
Succursale No. 18! Angle rue DuPont Scott, en face de l'Hôpital Christ-Roi

VOICI QUELQUES EXEMPLES de nos BAS PRIX!

99¢ STORES PLISSÉS EN TISSU «en stock»
3 modèles, couleurs et grandeurs assorties
le pi. ca. ÉCOULEMENT JUSQU'À FIN DU STOCK!

Nouveau arrivage! **STORES VÉNITIENS en BOIS**
COLORADO 1" 4 teintes | ARIZONA 2" 4 teintes
NOTRE PRIX: **89⁹⁹499⁹⁹**

225 TOILES de FENÊTRE
TRÈS DÉCORATIVES, FAITES SUR MESURE!
5 modèles / 21 couleurs attrayantes, à des prix effrayants. **HÂTEZ-VOUS!**

Profitez du PLUS GRAND CHOIX au PAYS

15,000
Styles et couleurs de stores

...Prêts en moins de **24h**
seulement:

En achetant DIRECTEMENT du fabricant, vous profitez du **PRIX du GROS**
...et **AUCUNE TAXE**
à TOUS les JOURS!

ACHETEZ VOS STORES en TOUTE CONFIANCE... TOUT CE QUE NOUS VENDONS est GARANTI à 100%

LE MARCHÉ DU STORE

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER Établie depuis 1954

DISTRIBUTEUR AUTORISÉ DE STORES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Kadilac

MD VISA AMERICAN EXPRESS MasterCard TeleCheck

HEURES D'OUVERTURE
LUN. et MAR.: 9h-18h SAM.: 9h-17h
MER. et VEN.: 9h-21h DIM.: 12h-17h

TARIFS AÉRIENS

BANGKOK	1277\$
BALI	1454\$
VIENNE	661\$
JOHANNESBOURG	1647\$
QUITO	879\$
GUATEMALA	697\$

À PARTIR DE, TAXES INCLUSES

Club Aventure
687-9043 Détenteur d'un permis du Québec
1-800-361-9043



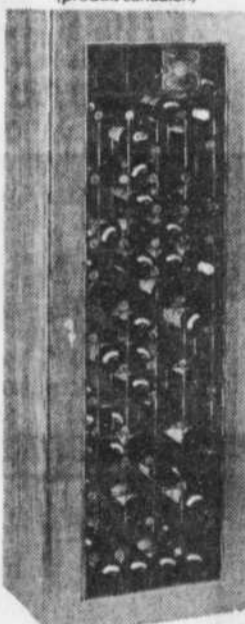
Boutique Cadeaux pour l'Oenophile

ATTENTION!

Vos meilleurs vins méritent la meilleure des caves.



VINTAGE KEEPER
(produit canadien)



Armoires à vin pour la conservation, pour le vieillissement et pour le plaisir de vous offrir votre vin à la bonne température.

À L'ACHAT D'UNE CAVE VINTAGE KEEPER

d'une capacité de: 110 200 bouteilles
RECEVEZ GRATUITEMENT ce magnifique tire-bouchon SCREW-PULL muni de son décapsuleur!



SCREW-PULL UN CADEAU ÉTERNEL (d'une valeur de 40 \$)

Cette offre est valide du 28 novembre au 24 décembre 1994



Distributeur autorisé VINTAGE KEEPER

57, Marie-de-l'Incarnation Québec, QC Tél.: (418) 683-5055

Le CN prêt à investir pour le pont de Québec

QUÉBEC — Le CN est prêt à investir jusqu'à 1,5 million \$ par an indéfiniment pour la réfection du pont de Québec.

par ROBERT FLEURY
LE SOLEIL

Le CN a confirmé hier qu'il était prêt à participer aux frais de réfection du pont de Québec dans une proportion de 50 % de ses frais d'entretien ou jusqu'à concurrence de 1,5 million \$ par an, et cela à tous les ans.

« La réfection du pont exige un débours annuel de 3 millions \$ pendant 15 ans. Ensuite, le cycle recommence », explique le vice-

président du CN, M. Michel Boucher, lequel estime la part de Québec à 50 %.

« C'est notre position. Nous n'avons pas eu de discussions encore avec le nouveau gouvernement, compte tenu que le ministre des Transports est nouvellement en fonction », ajoute le vice-président du CN, M. Michel Boucher.

À Québec, le ministre des Transports Jacques Léonard s'est dit d'accord pour réévaluer la par-

ticipation du gouvernement du Québec de façon à assumer sa « juste part à l'entretien » (et non les 25 000 \$ par an versés actuellement), mais il refuse de payer pour la négligence passée du gouvernement fédéral.

Au cabinet du ministre, on estime les coûts d'entretien annuels à un montant variant entre 2 et 2,5 millions \$, soit une participation de 1 à 1,25 million \$ si l'on sur la base d'une répartition à 50 % qui a été peu contestée par Québec jusqu'ici.

« Je crois que la décision du CN

est très positive, et si le ministre des Transports assume sa part comme il l'a affirmé, nous sommes prêts d'une entente pour la remise en état du pont. Il restera à obtenir la contribution du gouvernement fédéral pour les réparations qui auraient dû être effectuées auparavant », se réjouit Jacques Jobin du comité de sauvegarde du pont de Québec et chef de l'opposition à la ville de Québec.

Le conseiller de Neufchâtel estime à 3 millions \$ par an la part du fédéral.



Des jouets pour les démunis

Les pompiers de Québec sont au Carrefour Neufchâtel, ce week-end, afin de recueillir des jouets pour les enfants défavorisés de la région. Ci-dessus le lieutenant André Siconelly, président du Comité de l'arbre de Noël des pompiers de Québec, s'amuse avec la petite Marjorie Desbiens, 14 mois, de Val-Bélair, sous le regard impénétrable de la mascotte Survie coiffée du casque des pompiers.

COSTA RICA
1099\$
VOL JEEP 4x4 HÔTEL
2 NUITS SAN JOSE, 2 NUITS JUNGLE, 3 NUITS PLAYA SAMARA PAR PERS., OCC. DOUBLE.
Club Aventure
687-9043
1-800-361-9043

Vive le cinéma maison !

#1 Récepteur surround TEAC AGV3050
enceintes MIRAGE : frontale M1901, centrale MCC, arrière M85, subwoofer PS12-90, Socle Elite E24. Valeur 2-300\$ **1 999 \$**

#2 Récepteur surround NAKAMICHI AV 1
enceintes B&W : frontale DM610i, centrale DM600i, arrière DM600i, subwoofer MIRAGE PS12-180, Socle Elite P16 + P24. Valeur 4-260\$ **3 669 \$**

#3 Préampli surround ROTEL RSP960AX
Ampli de 6 canaux ROTEL RB956AX
enceintes B&W : frontale MATRIX 805, centrale MATRIX HTM, arrière THX SCM-8, subwoofer MIRAGE PS12-180. Valeur 7-330\$ **6 499 \$**

Faites un choix judicieux en toute tranquillité, dans une de nos 6 salles d'écoute. 2875, chemin Sainte-Foy (coin Route de l'Église), Sainte-Foy (Québec).
rotac électronique inc. 653-7768
le magasin de la haute fidélité
Depuis 22 ans

ACADÉMIE RENÉ-ALEXANDRE
30 années d'expérience
ÉCOLE D'ESTHÉTIQUE ET D'ÉLECTROLYSE
Un enseignement des plus professionnels, à la fine pointe des technologies nouvelles.
ESTHÉTIQUE
JOUR : 9 janvier 1995
17 avril 1995
SOIR : 13 février 1995
ÉLECTROLYSE
JOUR : 9 janvier 1995
27 février 1995
SOIR : 9 janvier 1995
Diplôme de l'Académie scientifique de beauté - Paris (1926). Diplôme de l'Académie René-Alexandre - Québec.
• MASSAGE SUÉDOIS
• SOINS DES PIEDS
• SPECIALISÉS
• COSMÉTOLOGIE
839, St-Joseph Est (418) 522-0134

Renaud & cie le magasin où il y a le plus beau choix!

- où la marchandise est sur place
- où les prix sont bas à longueur d'année
- où vous avez un service hors pair
- C'est un peu plus loin mais ça vaut le déplacement!

Renaud & cie le magasin de la vaisselle, verrerie, coutellerie, cadeaux, depuis plus de 100 ans à Québec.
82, rue Saint-Paul
692-0122
Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h
EXCEPTIONNELLEMENT OUVERT JEUDI SOIR, VENDREDI SOIR ET DIMANCHE.

1944 1994
Bijouterie Suisse INC.
50 ANS D'EXCELLENCE
A l'occasion des Fêtes, offrez à l'être cher ce superbe jonc semi-éternité

Monture or 14K, sertie de 7 diamants de qualité VS!
Seulement : **199.95 \$**
Galeries Canadienne 661-6224
Galeries de la Capitale 627-3347

Choix et ambiance décontractée

killy **Silvy** **BELFE BF**
COLMAR **VAMPIRE** **chlorophylle**
HORS LA LOI **ORAGE** **Bogner**

Toutes nos collections de vêtements de ski sont maintenant en magasin.
BOUTIK SUISSSE
1366, Maguire, Sillery 527 0604

FRUITS ET LÉGUMES
Le JARDIN MOBILE
MAINTENANT À ST-ROMUALD
SPÉCIAUX EN VIGUEUR JUSQU'AU 27 NOVEMBRE 1994 DANS TOUTES NOS SUCCURSALES

CLÉMENTINES
Produit du Maroc ou d'Espagne
75¢ la livre
1,65\$ le kilo

BANANES
CHIQUITA, produit importé
35¢ la livre
77¢ le kilo

LAITUE POMMEE OU FRISEE
Produit de Californie, gr.24
95¢ chacune

CAROTTES EN SAC DE 5 LIVRES
Produit du Québec
95¢ sac de 5 livres

CHAMPIGNONS
Blancs, frais, de l'Ontario
95¢ la chopine

ZUCCHINIS
Produit des États-Unis, préemballés
95¢ la livre
2,09\$ le kilo

RAISIN ROUGE
Variété "Empereur", préemballé, produit des États-Unis
1.25\$ la livre
2,75\$ le kilo

MELON MIEL
Produit des États-Unis, gr.9
1.75\$ chacun

CHOUX DE BRUXELLES
Produit des États-Unis, préemballés
95¢ la chopine

EPINARD
Produit des États-Unis, sac de 10 onces (284gr)
95¢ sac 284 gr

POIREAU
Produit du Québec
55¢ chacun

AVOCAT HASS
Produit du Mexique, gr.18-20
55¢ chacun

JUSTROPICANA
Premium, Grovestand, Homestyle, pamplemousse ou pomme, 1.69 L.
2.65\$ contenant de 1.69 litres

DATTES D'ALGERIE
Contenant de 150 grammes
95¢ cello de 150gr

LE JARDIN MOBILE
MAINTENANT 11 SUCCURSALES
NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS. SPÉCIAUX EN VIGUEUR DANS TOUTES NOS SUCCURSALES.
ST-ROMUALD 41ème AVENUE
BOITE 318 20
Rue Commerciale
ST-JEAN CHRYSOSTOME

Incendie criminel dans une histoire d'amour «bipolaire»

QUÉBEC — Le juge Denis Lancôt a déclaré hier Ulisses Nieves coupable d'avoir allumé l'incendie qui a ravagé l'appartement de son amie, en juin, à Québec.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Le couple, d'indiquer le juge, a vécu des amours qu'il qualifie de «bipolaires». D'ailleurs, le soir de l'incendie, Nieves, âgé de 32 ans, et Lina Plourde s'étaient disputés tout en consommant de la bière.

La jeune femme avait alors décidé d'aller coucher chez sa mère, à Sainte-Foy. Une fois rendue, elle tente de communiquer avec l'accusé en téléphonant chez lui puis chez elle, où elle le trouve.

Furieux, il lui dit qu'il va tout saccager et mettre le feu. Alertés par la femme, les policiers se rendent chez elle et, à 1000 pieds de

sa résidence, ils entendent déjà du bruit provenant de là.

Rendus à la porte, ils voient de la fumée qui commence à sortir. Puisque personne ne répond, ils enfoncent la porte pour trouver Nieves piétinant du verre et s'affairant mollement à étouffer les flammes à l'aide d'un édreton.

Les policiers le font sortir de force et lui ordonnent de rester à leur disposition pendant qu'ils déplacent leurs voitures pour faire

place aux pompiers. Mais Nieves prend plutôt la fuite avant d'être rattrapé, ce qui dénote la conscience coupable, observe le juge Lancôt.

Il déclare ensuite qu'il s'est endormi avec une cigarette sur le divan. Un enquêteur soutient, de son côté, que le foyer de l'incendie se trouve sur le plancher et qu'un mégot aurait causé une carbonisation locale mais non une flamme.

Les amours «bipolaires»
La cause s'est conclue quand, au procès, Mme Plourde a nié que Nieves lui ait exprimé son intention de mettre le feu. Auparavant, elle l'avait maintenu à l'en-

quêteur, au commissaire aux incendies et à l'enquête préliminaire. Chaque fois, elle avait même indiqué la précision de Nieves qui ajoutait être en possession d'une bouteille d'alcool pour mettre le feu.

«La bipolarité de son amour pour l'accusé a refait surface avec le temps, estime le juge. Elle aime toujours cet homme. Elle l'a même visité à la prison.» Aussi, le magistrat voit-il dans la précision relative au contenant d'alcool «un message imprimé dans le cerveau et retransmis sans retouche substantielle à trois occasions».

En vue de la sentence, le procu-

reur de la Couronne, Me Paul Mercier, a indiqué que le rapport n'était pas encore terminé et qu'il fallait en reporter le prononcé. L'accusé ne voyait cependant pas les choses de la même façon, expliquant qu'il n'avait plus rien à dire à l'agente de probation.

Après l'avoir consulté, son avocat, Me Jean Petit, a demandé la permission au juge de se retirer du dossier, mais Nieves lui a rappelé que ses services avaient déjà été payés et qu'il devait mener sa tâche à terme. Quand tout le monde se fut réconcilié, le juge a fixé au 9 janvier la date à laquelle il entendra la preuve sur sentence.

En Bref

La requête du policier St-Germain entendue

TROIS-RIVIÈRES (PC) — L'audition de la requête du policier Marc Saint-Germain visant à empêcher que son rapport médical serve à des fins d'enquête s'est finalement terminée, hier, au palais de justice de Trois-Rivières. Le juge Jacques Lévesque, de la cour supérieure, a pris l'affaire en délibéré et rendra une décision d'ici quelques semaines. Le magistrat aura à déterminer s'il se prononce sur le fond de la requête et sur la possibilité

de rendre un jugement déclaratoire, ou encore s'il décide de confier la responsabilité d'apprécier les objections de la défense au juge du procès. C'est par ailleurs le 5 décembre que le policier doit se présenter en cour criminelle à Trois-Rivières pour répondre de huit accusations de négligence criminelle causant la mort et de conduite avec les facultés affaiblies causant la mort.

Encore VIA

COBOURG (PC) — Un train de voyageurs de VIA Rail a dû s'immobiliser hier après qu'on eut re-

marqué la présence sur la voie d'un panneau de signalisation en métal. Il s'agit du deuxième incident en autant de jours impliquant la présence d'objet sur la voie, près de Cobourg, en Ontario. Jeudi, un train du CN a heurté un poteau de bois sur la voie près de cette localité située à environ 80 kilomètres à l'est de Toronto. Le train n'a subi aucun dommage et personne n'a été blessé. Les deux incidents ne seraient pas reliés aux actes de vandalisme qui ont causé un incendie dans un train de voyageurs dimanche.



Venez visiter le féérique VILLAGE DE NOËL du maquetteur Alain Bernard À SAINTE-FOY SEULEMENT Un petit monde de plus de 300 personnages et 2000 arbres

CYCLAMENS 4⁹⁵\$ pot de 6 po

POINSETTIAS 7⁹⁵\$ pot de 6 po

SAPINS NATURELS

7⁹⁵\$

de 5 à 8 pieds

FLORALIES JOUVENCE

CENTRE JARDIN

SAINTE-FOY 2020, Jules-Verne
boul. Charest O., sortie Jean-Gauvin

LEVIS PLANIVERT
4780, boul. de la Rive-Sud

SAINTE-FOY HYUNDAI NO 1 AU CANADA

ACCENT 95

3 portes

8 995\$*

Une économique qui bousculera le marché.
*Jacques Rainville, Journal de Québec, 22 août 94
Une garantie hors de l'ordinaire pour une voiture extraordinaire

STE-FOY HD HYUNDAI

LE PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES HYUNDAI
Par l'entremise de 1 500 agents, représentant plus de 10 000 stations, partout au Canada.

HYUNDAI On évolue à votre avantage

Transport, préparation et taxes en sus. Photo à titre indicatif

2650, Dalton, Parc Colbert Sainte-foy, 654-9292

Atelier de réparation ouvert tous les soirs

ANDRÉ LALONDE SPORTS VOUS OFFRE

jusqu'à

100\$

CENT DOLLARS D'ACCESSOIRES ET DE VÊTEMENTS ABSOLUMENT GRATUITS À L'ACHAT DE TOUT ENSEMBLE DE VÊTEMENTS DE SKI À PRIX RÉGULIER!

ACHETEZ POUR 200 \$	40 \$ D'ACCESSOIRES GRATUITS!
ACHETEZ POUR 300 \$	60 \$ D'ACCESSOIRES GRATUITS!
ACHETEZ POUR 400 \$	80 \$ D'ACCESSOIRES GRATUITS!
ACHETEZ POUR 500 \$	100 \$ D'ACCESSOIRES GRATUITS!

ET OBTENEZ

LUNETTES • COLS ROULÉS • GANTS • SOUS-VÊTEMENTS • MITAINES • BANDEAUX • TUQUES • ETC.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les modèles, couleurs et grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins. Les produits illustrés servent à titre de référence seulement et peuvent être différents des produits annoncés. Prix en vigueur jusqu'au 11 décembre 1994.

André Lalonde Sports® Conseils!

Heures d'ouverture
Lundi, mardi, mercredi 09h30 - 17h30
Jeudi, vendredi 09h30 - 21h
Samedi 09h - 17h
Dimanche 12h - 17h

Le gros
1100, rue Bouvier
Bureau 300
(418) 628-8883

Ste-Anne-de-Beaupré
9676, boul. Ste-Anne
(418) 827-4556

Ste-Foy - Place Ste-Foy
2450, boul. Laurier
(418) 658-0010

***OUVERT LE DIMANCHE!**

50% PROGRAMME ÉCHANGE JUNIOR
Achetez un ensemble de ski alpin junior no. 1 ou no. 2 (skis, fixations, bâtons et bottes) et utilisez-le pendant toute la saison. Si vous nous rapportez cet équipement en bon état avant le 1er mai de la même saison de ski, nous vous remettons une note de crédit de 50% de la valeur de votre équipement, applicable sur tout achat en magasin. Tous les détails en magasin.

Devenez membre
DEVIENEZ MEMBRE DU CLUB ANDRÉ LALONDE SPORTS POUR SEULEMENT 20\$ ENCOMPTES EN PLUS ENVOI GRATUIT POUR LES ABOYÉS
TOUS LES AVANTAGES MEMBRE POUR CERTAINES RUBRIQUES SEULEMENT

De plus, obtenez des rabais sur les billets de ski des stations participantes!

EN MAGASIN, DÈS MAINTENANT !

LES CAPSULES
musicales

Sont de retour!

Trouvez une capsule musicale et
GAGNEZ*
INSTANTANÉMENT !

PLUS DE
20 000
PRIX À GAGNER !



10 Sidekick 4 portes
de Suzuki
(valeur approx.: 19 000 \$ ch.)

MAINTENANT
SUR SIX
MARQUES !

50 voyages d'une semaine pour deux
personnes en République Dominicaine
Voyages Fantastique / Las Rocas
(valeur approx.: 2 000 \$ ch.)



20 000
cartes de 20 \$
d'appels
interurbains
pré-payés

Si vous découvrez
une capsule musicale,
composez le :
1 800 298-6635

AVIS: Les bouteilles gagnantes ne
contiennent que de l'eau gazeuse.

À Noël, ouvrez grand vos oreilles !

MOLSON O'KEEFE
LA BRABBERIE MOLSON O'KEEFE

SUZUKI

Club Las Rocas

Fantastique
VOYAGES, TRAVEL

Stratégies Interactives
en collaboration avec

TELEGLOBE

* Si vous répondez correctement à une question d'habileté. Aucun achat requis. Réservé aux 18 ans et plus. Règlements complets disponibles chez les détaillants participants. Les prix peuvent différer de la photographie.

Le monde des FONCTIONNAIRES

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

**La liberté d'expression
créée des remous**

Lundi matin, à Montréal, une bataille pour la liberté d'expression d'un salarié de l'État reprendra devant l'arbitre Gilles Lavoie.

Yvon Comeau est professeur dans un COFI (Centre d'orientation et de formation des immigrants) de la métropole. Choqué par la décision du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles de fermer deux COFI et de réduire le nombre d'heures d'apprentissage du français pour les nouveaux arrivants, M. Comeau prend la plume afin de porter à l'attention du public la dégradation des services offerts aux immigrants.

Le 1er avril 1993, son texte est publié dans le journal *Le Devoir*. Le lendemain, il explique la situation, en long et en large, au cours d'une entrevue accordée à la radio de Radio-Canada.

La sortie publique d'Yvon Comeau ne fut guère appréciée par les autorités du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Le sous-ministre Robert Trempe lui imposa sur-le-champ deux semaines de privation de salaire.

Le ministère estimait que le professeur Comeau avait enfreint l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique, de discipline et le relevé provisoire des fonctions dans la fonction publique. Cet article stipule que le fonctionnaire qui se propose de publier un texte ou de

se prêter à une interview sur des questions portant sur des sujets reliés à l'exercice de ses fonctions ou sur les activités de son ministère doit préalablement obtenir l'autorisation du sous-ministre.

À l'instar des quelque 850 professeurs à l'emploi des COFI, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des instituts de techniques agroalimentaires et de l'Institut du tourisme et d'hôtellerie, Yvon Comeau est membre du Syndicat des professeurs de l'État du Québec. « Nous contestons la possibilité accordée à un technocrate d'empêcher un employé de l'État de s'exprimer », déclare le président du syndicat, Luc Perron.

Ce dernier juge « totalement démesurée » la sanction prise par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. « Yvon Comeau n'a révélé aucun secret d'État. Il n'a fait que dire tout haut ce qu'il pensait », souligne M. Perron en ajoutant que les faits rendus publics par le professeur Comeau — la fermeture de deux COFI et la réduction des heures consacrées à l'enseignement du français — n'étaient pas nouveaux.

Quelques semaines auparavant, le Syndicat des professeurs de l'État du Québec avait tenu une conférence de presse pour dénoncer les récentes décisions du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Au moment de l'intervention publique d'Yvon Comeau, une pétition de plus de 1000 noms circulait en opposition à la fermeture des deux COFI.

Le président du syndicat fait remarquer que les sous-ministres n'ont pas tous la peau aussi sensible lorsqu'il s'agit des « sorties

publiques » de leurs employés. « Certaines interventions font l'objet de réprimandes, d'autre pas. Il n'y a aucun guide réglementaire qui détermine ce qui peut être dit et ce qui ne doit pas sortir de l'univers gouvernemental. Tout est laissé à l'entière discrétion du sous-ministre », commente M. Perron.

La première séance de la procédure d'arbitrage a eu lieu au mois de juin dernier. Les témoignages devaient se poursuivre en septembre et en octobre, mais ils furent remis à plus tard à la demande des procureurs du gouvernement du Québec.



Luc Perron est président du Syndicat des professeurs de l'État.

Par la petite porte...

Porte-étendard défait du Parti québécois dans la circonscription de Papineau lors des dernières élections générales, Paul-André David n'aura pas tout perdu.

En effet, le premier ministre Jacques Parizeau vient de le nommer au poste de secrétaire adjoint au développement des régions au sein du ministère du Conseil exécutif. Il devient le nouveau responsable des dossiers concernant la région de l'Outaouais en remplacement de Serge Labine. À la tête d'une firme de consultants, M. David fut, de 1983 à 1991, directeur général de la MRC de Papineau.

Un autre secrétaire adjoint au développement des régions nommé par les libéraux, Paul M. Rolland, perd son poste. Il sera remplacé par Yvon Richer à titre de responsable de la région de la Montérégie.

Par ailleurs, Québec « récupère » un ancien collaborateur de l'ex-maire de Montréal, Jean Doré. Il s'agit de Gaétan Desrosiers, ex-directeur de cabinet adjoint de M. Doré. Il est nommé secrétaire adjoint au comité spécial d'initiative et d'action pour le Grand Montréal. De 1980 à 1985, M. Desrosiers avait évolué dans les officines gouvernementales du PQ.

Pour joindre l'auteur de ces lignes ou adresser vos communications : Tribune de la presse, a/s de Gilbert Leduc, 1050, rue Saint-Augustin, Bureau 22.2, Québec, G1R 5A4. Tél. : 644-4015. Télécopieur : 647-3451.

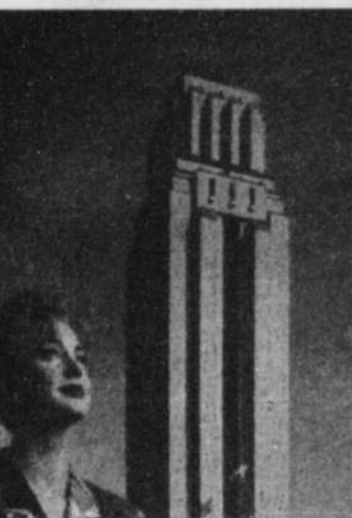
EXAMENS D'ADMISSION
Secondaire : 3 décembre 1994
Primaire : 10 décembre 1994



« La Rentrée », photolithographie de l'artiste André Latulippe

L'ÉCOLE DES URSLINES DE QUÉBEC

4, rue du Parloir, Québec 692-2612



Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

CERTIFICATS OFFERTS À QUÉBEC LE SOIR

DATE SPÉCIALE D'ADMISSION
LE 30 NOVEMBRE 1994

- CERTIFICATS
- TOXICOMANIE** nouveau
 - SANTÉ COMMUNAUTAIRE** nouveau
 - INTERVENTION EN MILIEU MULTIETHNIQUE** nouveau
 - INHALOTHÉRAPIE** nouveau
 - SANTÉ MENTALE**
 - GÉRONTOLOGIE** nouveau
 - GESTION DES SERVICES DE SANTÉ**
 - SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

LE PERFECTIONNEMENT RECONNU

IMPLANTS DENTAIRES

VOUS AVEZ PERDU VOS DENTS ET VOUS EN AVEZ ASSEZ DE VOTRE HANDICAP ?



Dr Pierre Dupont
Chirurgien-dentiste

- Informez-vous de la possibilité d'un prêt-santé vous permettant de payer votre traitement à raison de 125\$ à 300\$ par mois par maxillaire.
- Regardez nos émissions à TQS le dimanche à 11 h 00.
- Demandez notre guide illustré sur les implants dentaires.

PLUS DE 1000 IMPLANTS POSÉS DEPUIS 1988

527-1850 1-800-268-1850

Partenaire de vos ambitions!

Votre cours d'anglais, une affaire classée avec

La maîtrise d'une langue seconde permet d'augmenter vos contacts, votre clientèle, votre chiffre d'affaires ou vos possibilités d'emploi.

359\$ PETITS GROUPES DE 4 À 6 PERSONNES
Étudiants de même niveau - 45 heures
Début: 16 janvier 1995

CENTRE DE LANGUES INTERNATIONALES
CHARPENTIER
CLIC Ste-Foy
659-2542

Le plus grand réseau privé d'enseignement des langues au Québec
Accrédité par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre

Couette d'oie 55\$ et plus

TPS incluse sur certains modèles!

Couette en duvet d'oie blanche
meilleure qualité, duvet supérieur sélectionné au plus bas prix de Québec

Duvet quatre saisons		
une place	82" 22 oz	112\$
deux places	98" 28	138\$
grand lit	112" 33	155\$
tres grand lit	133" 38	186\$
Duvet deux saisons		
une place	129" 27 oz	129\$
deux places	165" 36	165\$
grand lit	175" 39	175\$
tres grand lit	215" 47	215\$

construction en boîtes, coton 260 fils par pouce carré

Futons Plusieurs modèles Housse de futon 29"

BASE et FUTON	BASE de FUTON
une place 140	deux places 122
deux places 164	grand lit 139
grand lit 192	

ungava Anciennement Les Duvets Ungava MAGASIN du FABRICANT

1, rue St-Jean (coin Salaberry) Québec 640-4270

Ouvert au public

Le Centre Psycho-Corporel

CONFÉRENCE
La sexualité et Dieu
avec

Placide Gaboury
écrivain-philosophe

Dans le cadre des mercredis du Centre psycho-corporel le 30 novembre 1994 à 19h 30 au Collège Notre-Dame-de-Bellefeuille 1605, chemin Sainte-Foy

Entrée: 15\$ (membre: 12\$)
Réservation: (418) 687-1165

LIQUIDATION
de nos modèles 1994

PONTIAC FIREFLY 2 portes
Transmission manuelle, transport en sus # 919
7 994\$

PONTIAC BONNEVILLE
Tout équipée, 10 800 km
PDSF: 27 775\$
22 694\$

BUICK LE SABRE
Tout équipée, 7000 km
PDSF: 28 500\$
25 194\$

GRAND PRIX 2 portes
Tout équipée, 7500 km
PDSF: 24 075\$
20 794\$

BOUCHARD PONTIAC-BUICK
Boul. Sainte-Anne, Château-Richer
824-4201

La Maison du rotin, c'est aussi une foule d'idées-cadeaux pour combler les plus exigeants!

ENSEMBLE COLLECTION MAUI
Sofa, causeuse, chaise, table à café, table de côté, rotin de première qualité, coussins imperméabilisés
à partir de 1999\$

VANITÉ VICTORIENNE 1999\$

MALLES À LINGE naturel et blanc **à partir de 199\$**

Le plus vaste magasin de rotin à Québec
STATIONNEMENT PLACE CARTIER
(2 heures gratuites avec achat)

LA MAISON DU ROTIN

740, BOUL. CHAREST EST (PLACE CARTIER) QUÉBEC
647-1997

Condamné pour meurtre, l'ex-caporal Deneault fait appel

QUÉBEC — Condamné le mois dernier à l'emprisonnement à perpétuité pour le meurtre d'un jeune Canadien, en Allemagne, le militaire Christian Deneault interjette appel tant du verdict que de la sentence lui interdisant toute libération conditionnelle avant 12 ans.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Son avocat, Me Jean Asselin, considère que le verdict déterminé par vote majoritaire, en cour martiale, a privé Deneault du droit à un procès équitable. Advenant un échec devant la cour d'appel de la cour martiale, l'avocat annonce d'ores et déjà qu'il s'adressera alors à la Cour suprême.

Le verdict par vote majoritaire, soutient-il, viole la Charte cana-

dienne des droits et libertés, et cette violation n'est pas justifiée au sens de celle-ci. Les autres arguments du pourvoi visent le juge avocat.

Ce dernier se voit entre autres reprocher d'avoir permis l'utilisation des témoignages antérieurs de Deneault pour le contre-interrogatoire. Son avocat, par contre, n'a pas eu la permission de contre-interroger un complice relativement à une déclaration verbale antérieure à un policier militaire.

Selon Me Asselin, le juge avo-

cat a par ailleurs erré en permettant la mise en preuve d'une saisie de sperme effectuée dans la cellule de Deneault. Il aurait fait de même en permettant de contre-interroger l'ancien caporal de 29 ans sur l'existence d'antécédents judiciaires. En ce qui concerne ses directives, le juge avocat aurait fait erreur dans celles touchant la défense d'intoxication volontaire et la preuve de conscience coupable.

La victime de Deneault, tuée à coups de couteau à sa sortie d'un bar de Lahr, en 1991, était le fils d'un militaire anglophone. À la suite d'un premier procès au terme duquel il était reconnu coupable de meurtre non prémédité, Deneault a vu la cour d'appel de la cour martiale ordonner la tenue d'un second. L'un des plus longs procès en cour martiale de l'après-guerre, celui-ci a duré sept semaines.



DÉVELOPPEMENT

Le Mérite commercial Desjardins
UN APPUI À DES ENTREPRISES PERFORMANTES

Le 14 novembre dernier, les caisses populaires Desjardins ont participé à l'attribution du Mérite commercial Desjardins. L'entreprise lauréate pour le mois de novembre est Les Composts du Québec inc. Il s'agit de la plus grande entreprise canadienne spécialisée dans le traitement par compostage de résidus organiques d'origine urbaine, industrielle et agricole.

Le Mérite commercial Desjardins est un prix mensuel qui vise à souligner la performance et le dynamisme d'entreprises oeuvrant dans la grande région de Québec. Ce concours, qui en est à sa 5^e année, est une initiative de la Chambre de

commerce régionale de Sainte-Foy. Il est réalisé en collaboration avec les caisses populaires

Desjardins, des chambres de commerce et d'autres partenaires prestigieux de la région.



Dans l'ordre habituel, MM. Roch Buteau, président de Les Composts du Québec inc., et Daniel Lachance, directeur général de la Caisse populaire de Saint-Henri.

ÉDUCATION

Thème du Concours des jeunes Desjardins
« ENTRE AMIS, AUCUNE FRONTIÈRE »



Au cours des prochains jours, les jeunes du primaire et du secondaire pourront à nouveau s'inscrire au Concours des jeunes Desjardins, qui en sera à sa 17^e édition. Le thème proposé pour 1995 est : « Entre amis, aucune frontière ».

À l'aube de l'année internationale de la « tolérance », ce thème est tout à fait d'actualité puisqu'il vise à sensibiliser les jeunes à l'ouverture aux autres et au respect de leurs différences. Rappelons qu'en 1994, sur le territoire de la Fédération de Québec, plus de 96 000 élèves provenant de 458 écoles y ont participé.

NOUVEAU : UN VOYAGE À GAGNER

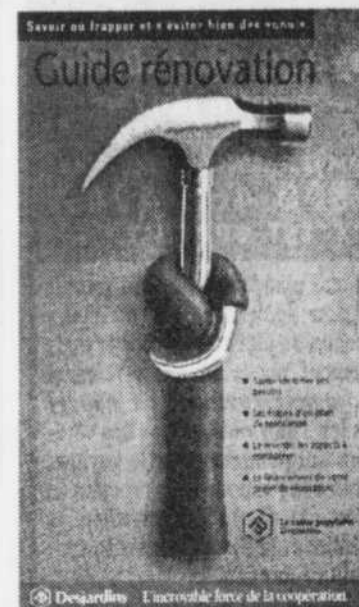
Cette année, le Concours innove en offrant aux élèves de 4^e et 5^e secondaire la possibilité de gagner un voyage enrichissant dans un pays en développement. Il s'agira d'une mission

d'observation, organisée par Développement international Desjardins, une institution du Mouvement des caisses Desjardins.

EN BREF

UN GUIDE POUR LA RÉNOVATION

Les caisses populaires affiliées à la Fédération de Québec ont mis à la disposition de leurs membres le « Guide rénovation », un cahier d'information qui a pour but d'aider les propriétaires-rénovateurs à prendre des décisions éclairées au moment d'entreprendre des travaux de rénovation.



Martin et les coupes

Dans une entrevue à la radio montréalaise, hier, le ministre des Finances Paul Martin a refusé de confirmer qu'Ottawa s'apprête à supprimer plusieurs milliers de postes dans la fonction publique d'ici trois ou quatre ans. « Les fonctionnaires travaillent très fort », mais il faudrait quand même « dégraisser un petit peu et même beaucoup plus » l'appareil gouvernemental, a cependant déclaré M. Martin.

Les p'tits matins décontractés de la fin de semaine...

Abonnez-vous :

647-3333

(Québec)

ou au 1-800-463-2362

(régions)

LE SOLEIL

DEMERS

Des skis de fond pour tous !



Ensemble FISCHER
299,99\$

- Skis Fischer XC Trail
- Bottes Salomon 511
- Bâtons Swix Nordic
- Fixations Salomon Profil Auto

Ensemble ROSSIGNOL
199,99\$

- Skis Touring XL
- Bottes Running
- Bâtons Vallée d'Aoste
- Fixations NNN Auto

Ensemble PATIN PELTONEN
399,99\$

- Skis Peltonen Quasar
- Bottes Karhu Skate
- Bâtons Exel Maxima
- Fixations Salomon Profil Patin



DEMERS

Tout pour le ski de fond

1044, 3^e avenue Québec 529.1012

Devenez illuminé!

Pour Noël, procurez-vous des décorations extérieures de qualité supérieure qui brillent, qui scintillent, qui étincellent. De quoi éblouir votre Noël.

JEU DE LUMIÈRES D'EXTÉRIEUR

Boîte de 25 ampoules, au choix

- ampoules de 7 ou 5 watts
- ampoules miniatures

8,99

7,99



FORME DE MÉTAL AVEC LUMIÈRES ET GUIRLANDES EXCLUSIVE FABRIQUÉ PAR NOTRE ATELIER DE NOËL Flocon, sapin, canne, étoile, chandelle, bas, cloche...

PERSONNAGES LUMINEUX Bonhomme de neige, lutin, soldat, père Noël, chanteur, ange... aussi scène complète de la nativité

AUSSI POUR L'EXTÉRIEUR Couronnes, gerbes, branches, guirlandes avec lumières et décorations, boucles de ruban et affiches pour porte

Les disponibilités varient selon les succursales.



centre jardin
HAMEL

ANCIENNE LORETTE
6029, boul. Hamel
CHARLESBOURG
1169, 80^e rue Est

BEAUPORT
1350, boul. des Chutes
SAINTÉ-FOY
Halles de Sainte-Foy

LÉVIS
4800, boul. de la Rive-Sud



SOLEIL SOLEIL
VARADERO 699 \$
 HÔTEL GAVIOTA 2 REPAS / JOUR 4 +
ACAPULCO 599 \$
 HÔTEL COPACABANA
 DÉPARTS 17 ET 18 FEVR.
 PRIX PAR PERS. OCC. DOUBLE

Club Aventure
 687-9043
 1-800-361-9043

**NOUVEAU PRÉSIDENT
 DE L'APCHQ**



Jean-Marie Meunier

Monsieur Jean-Marie Meunier, de Meunier Associés inc., de la région de Québec, est le nouveau président de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec. Monsieur Meunier est entrepreneur depuis 26 ans. Il compte 38 années d'expérience, principalement dans la construction et la rénovation domiciliaires.

Par ailleurs, l'APCHQ annonce la nomination de monsieur Jean-Marc Taillefer, de Sotadec Construction inc., à titre de président de la Commission des garanties. C'est monsieur Roma Desjardins, de l'Association des consommateurs du Canada (Québec inc.), qui agit à titre de représentant des consommateurs.



Les meilleurs vêtements de voyage au monde — à votre portée.

DEMANDEZ LE CATALOGUE DE 68 PAGES.
1-800-465-4249
 C'EST GRATUIT !

Nos mandats est de vous fournir non seulement les meilleurs chapeaux de plein air au monde mais également les meilleurs vêtements de voyage et d'aventure au monde! Mais les Tilley ne sont pas des vêtements uniquement pour le voyage. Ils sont conçus pour vous procurer le confort, la facilité d'entretien, la durabilité et la sécurité, mais surtout une allure formidable.

Nos « durs qui durent » ont des poches secrètes et des poches sécuritaires munies de fermoirs en Velcro ainsi que des instructions d'entretien qui ne vous laisseront jamais tomber alors « faites-leur la vie dure ! »



La veste Sierra, 195 \$. 11 POCHES!
 Le pantalon Sierra, 105 \$. 4 POCHES!

Le chapeau Tilley

• Il flotte • Il s'attache
 • Il ne rétrécit pas • Il est lavable à la machine • Il est à l'épreuve de l'eau et de la moisissure
 • Il protège contre les rayons UV-A et UV-B • Il est garanti à vie • Il est assuré contre la perte



À vous de choisir! Le Tilley est disponible en trois styles et en plusieurs couleurs pour tous les tours de tête. De 45 \$ à 59 \$.

Tilley Endurables

158, ave. Laurier, Montréal 272-7791

STCUQ: la négo reprend, l'impasse demeure

QUÉBEC — La reprise des négociations entre la direction de la STCUQ et ses chauffeurs piétine alors que la rencontre entre le conciliateur et les deux porte-parole n'a pas permis le déblocage escompté.

par ROBERT FLEURY
 LE SOLEIL

« Aucun point positif », s'est limité à dire le porte-parole du Syndicat des chauffeurs, Me Richard For-

tin. « Nous continuons d'explorer », a-t-il ajouté.

Le conciliateur va convoquer les parties pour une reprise des discussions en début de semaine,

mais il est loin d'être acquis que l'exploration en question va déboucher sur de véritables négociations.

« Le conciliateur nous a recommandé de ne pas négocier sur la place publique et nous allons dorénavant limiter nos commentaires. Mais nous constatons que les intentions manifestées par la STCUQ, en conférence de presse, ne se sont pas concrétisées devant le conciliateur », explique le négociateur syndical.

tout débat public en se fondant sur les recommandations du conciliateur Jean Poirier à l'endroit des deux parties de peur que les positions se cristallisent davantage.

À la STCUQ, le porte-parole Jacques Santerre a confirmé qu'il n'y avait pas de reprise formelle des négos « mais pas de rupture non plus ». Par contre, il s'est dit très déçu du refus des chauffeurs de participer à un débat.

« Nous ne voulons pas négocier sur la place publique, mais parler

d'objectifs de gestion et de nos relations de travail. Nous n'avons rien à cacher. Est-ce à dire que le syndicat a des choses à cacher? » s'interroge M. Santerre.

Après l'apparente ouverture qui annonçait une brèche dans le conflit de travail entre les chauffeurs et la STCUQ, les propos d'aujourd'hui auront un effet de douche froide sur les usagers du transport en commun qui doivent de plus affronter depuis quelques jours le vent glacial et des giboulées dans leurs déplacements quotidiens.

De même, le syndicat rejette

Vente de fermeture SKI SNOWBOARD
 NEUF jusqu'à 80% rabais USAGE jusqu'à 80% rabais
 SKI DE FOND • VÊTEMENTS • ACCESSOIRES
 OUVERT JEUDI ET VENDREDI: 15h à 21h • SAMEDI ET DIMANCHE: 10h à 16h.
SPORT DÉPÔT
 1415, boul. Charest Ouest
 voisin de T.J. Moore (au pied de la côte St-Sacrement)



“JE PASSE AU SECONDAIRE, JE CHOISIS BELLEVUE”

Une école à caractère international tournée vers l'avenir. Venez découvrir la différence.

EXAMEN D'ADMISSION GRATUIT

3 décembre 1994 à 8 h 45



Collège Notre-Dame-De-BelleVue

1605, chemin Sainte-Foy, Québec, QC G1S 2P2 • Tél.: (418) 681-7781 Téléc.: (418) 681-1244

BELLEVUE... POUR UN SUCCÈS À TA MESURE!

FORFAIT Lunettes

Simple vision Rég.: 232 \$ **159 \$**
 Double vision Rég.: 278 \$ **192 \$**
 Progressif Rég.: 332 \$ **234 \$**

Montures garanties 1 an

Grande sélection parmi nos montures mode identifiées à cette promotion

Les professionnels

Centre Vision
 de l'optométrie

Examen de la vue sur place

Valcartier 922-2520
 Place Charny 832-0101
 Galeries Charlesbourg 626-7519
 Galeries Chagnon 837-1563
 Place Sainte-Foy 653-1057
 Saint-Romald 839-0617

Vente de tapis orientaux

MEUBLES Jacques Gaulin

2158, boul. Charest Ouest
 Sainte-Foy (Québec) G1N 2G3
 681-8106

JEAN-TALON CHAREST-OUEST

OSEZ COMPARER SUPER PROMOTION

349 \$

SCIE À RUBAN
 14 po, châssis de fonte, moteur 1 cv, support inclus N° 1031

GARANTIE DE 2 ANS

NORDIQUES

TOURET D'ÉTABLI 6 po moteur 1/3 cv, 4.5 A, éclairage inclus (sauf ampoule) N° 1008 **59 \$**
 MACHINE À RAINER moteur 6 A, guide réglable à 0°, 45° et 90°, sac à poussière, coffret N° 1091 **199 \$**
 SCIE À RUBAN À FER moteur 1/3 cv, 3 vitesses, support sur roulettes N° 1030 **299 \$**
 PERCEUSE À COLONNE 15 vitesses, mandrin 5/8, moteur 1/2 cv, hauteur 38 po N° 1006A **239 \$**

NORDIQUES
 613, 1re Avenue, Québec
525-4811
 Sans frais: 1-800-463-4811
 Téléc.: (418) 525-7377

HEURES D'OUVERTURE:
 du lundi au vendredi,
 de 8 h 30 à 21 h;
 le samedi,
 de 9 h à 17 h

Les photos ne sont qu'à titre indicatif. Prix sous réserve de modification sans préavis. Offre valide jusqu'au 1er décembre 1994 ou jusqu'à épuisement des stocks.

PASSEZ NOUS VOIR!

Nicolas a perdu sa jeunesse à sonner aux portes

QUÉBEC — « J'haïssais ça sortir dans la rue où j'habitais. Quand j'arrivais face à face avec un jeune de mon âge, je fondais littéralement. »

par MONIQUE GIGUÈRE
LE SOLEIL

DERNIER DE 4

Nicolas Bellemare avait un an quand ses parents, à la recherche d'un idéal, sont entrés dans les Témoins de Jéhovah. « À trois ans, je faisais du porte à porte avec eux. À sept ans, j'avais déjà mes portes à moi que je visitais accompagné d'un adulte », raconte le jeune homme aujourd'hui âgé de 19 ans qui estime avoir en tout frappé à plus de 5000 portes, au rythme d'une trentaine par semaine.

« Ma pire expérience, je l'ai vécue un jour où une de mes professeurs est venue m'ouvrir. La face m'a changé. Je suis devenu vert. Je ne pouvais pas reculer. Le chef à mes côtés me surveillait », narre Nicolas qui sait gré à sa professeure de l'avoir sorti d'embarras en achetant les deux périodiques qu'il lui présentait.

« Nos professeurs sont au courant de nos croyances religieuses, explique-t-il. Au début de l'année, il faut les informer de notre appartenance aux Témoins pour être exemptés de catéchèse, de participation aux activités étudiantes et de toute célébration de fêtes

À 14 ans, il est baptisé dans la nouvelle Salle d'assemblée des Témoins, une « cathédrale » bâtie à coups de millions de dollars et de millions de dons dans l'est de Montréal. « On nous cale au complet dans la piscine, de l'eau pardessus la tête. On nous noie presque. L'immersion totale signifie la mort à notre ancienne vie. Puis on émerge pur et neuf comme un bébé », raconte prosaïquement « frère » Nicolas qui s'adonnera à partir de ce moment à un prosélytisme exalté.

L'instruction est fortement déconseillée chez les Témoins de Jéhovah

« Quand je sortais d'une réunion, j'étais comme en état d'hypnose, de joie profonde. Rien ne m'arrêtait. J'aurais pu aller prêcher la bonne nouvelle au premier ministre », assure l'ex-serviteur de Jéhovah pourtant habitué toutes ces années par l'intime conviction que les Témoins, c'était pas pour lui.

Finissant au collégial, Nicolas entrera en droit en septembre prochain. Mais ce n'est pas aux Témoins de Jéhovah peu favorables à l'enseignement supérieur qu'il doit son intérêt pour les études. « Sur les 10 jeunes que nous étions dans ma congrégation, trois seulement ont complété le 5e secondaire, note-t-il. Les autres ont abandonné après le 3e secondaire pour travailler pour les Témoins. Ils font du ménage dans des entreprises exploitées par les "boss" du mouvement. »

« L'instruction est fortement déconseillée par les Témoins de Jéhovah. Dans leur esprit, les membres doivent en savoir juste assez pour devenir de bons prédicateurs et de bons proclamateurs capables de se présenter aux portes et de vendre la salade des Témoins. Le reste est sans importance puisque la fin des temps approche et que ce monde pourri va être détruit », confirme la mère de Nicolas toute heureuse d'avoir échappé à cette tyrannie et de voir son fils s'acheminer vers l'université.

Nicolas Bellemare a quitté les Témoins il y a plus d'un an. Mais il ne faut pas se fier à son air décontracté. « Ça fait juste une semaine que je n'ai plus peur d'aller prendre une bière à la brasserie avec les copains. Que je n'ai plus peur d'être vu par un Témoin. Depuis que j'ai envoyé ma lettre de démission, je m'en fous. Je suis libre. »

Quand je sortais d'une réunion, j'étais comme dans un état d'hypnose

« païennes » comme Noël, Pâques, le jour de l'An, le Premier Mai et la fête des Mères », ajoute celui qu'on a du mal à imaginer en complet-veston sombre, les mains gantées de cuir et le poing fermé sur une petite mallette noire remplie de *Tour de Garde* et de *Réveillez-vous!*

« Jéhovah veut pas ! »

Nicolas Bellemare, qui peut citer par cœur des versets complets de la Bible, se souvient d'un incident à la maternelle. « Les éducatrices avaient l'habitude de souligner les anniversaires. Le jour où ça été mon tour et qu'on m'a souhaité "bonne fête", je me suis mis à hurler et à brailler comme un veau. Je répétais : "Jéhovah veut pas !" "Jéhovah veut pas !" ».

Enfant un peu turbulent mais intelligent, Nicolas a gravi les échelons dans sa congrégation jusqu'à atteindre le statut de pionnier auxiliaire, soit un cran au-dessus de son père promu serviteur ministériel et un grade au-dessus de sa mère restée simple proclamatrice. Mais auparavant, il a dû faire un choix : celui de consacrer sa vie à prêcher le royaume de Dieu.

Réveillez-vous!



La face cachée des Témoins de Jéhovah

Les ex-Témoins de Jéhovah sortent de leur silence. Pour la première fois, d'anciens membres de cette « secte » vainquent la peur et racontent leur triste expérience.



Nicolas Bellemare estime avoir frappé à au moins 5000 portes pendant sa « carrière » chez les Témoins de Jéhovah.

Québec scrutera le dossier des Témoins de Jéhovah

Ménard rejette une police des sectes

QUÉBEC — Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, ne voit pas la nécessité de doter le Québec d'une police des sectes comparable à celles qui existent en Finlande et en France.

par GILLES BOVIN
LE SOLEIL

« La police du Québec a très bien agi dans l'affaire de l'Ordre du temple solaire », estime le ministre, qui rappelle que « l'une des libertés fondamentales, c'est la liberté de religion ».

M. Ménard, qui admet ne pas avoir encore eu le temps de prendre connaissance des faits relatés dans la série du SOLEIL sur les

menaces de mort, d'arnaques et d'abus sexuels.

Extrêmement prudent, le ministre Ménard admet que les témoignages publiés dans les journaux, tant sur les Témoins de Jéhovah que l'Ordre du temple solaire, pourraient justifier une enquête « mais encore là, il faut que ça soit précis comme acte criminel pour qu'on enquête ».

De la même façon, il estime que les forces policières pourraient être justifiées d'intervenir si on soupçonne des actes frauduleux ou de la violence. « Si on

Ils refusent d'attiser le feu

« Faute de bois, le feu s'éteint », croit l'officier supérieur des Témoins de Jéhovah pour la région de Québec, M. Marcel Beaudet, qui a décliné hier par un appel téléphonique la proposition d'entrevue au SOLEIL que lui avaient formulée jeudi le rédacteur en chef et l'éditorialiste en chef du journal, Gilbert Lavoie et J.-Jacques Samson.

M. Beaudet et un porte-parole des Témoins de Jéhovah, M. Jean Chevrier, avaient fait une démarche jeudi auprès de la direction de la rédaction du SOLEIL pour déplorer la publication dans nos pages cette semaine de témoignages d'anciens membres de leur organisation. Ils prétendaient que des « exclus » du mouvement menaient un règlement de comptes et qu'il s'agissait d'un coup monté dirigé contre le surveillant président de la congrégation de la Rive-sud, M. Peter Ursuliak.

« On ne cherche pas la controverse et nous ne voulons pas partager la même tribune que ceux qui nous dénigrent », a ajouté M. Beaudet pour expliquer sa décision de ne pas répliquer aux accusations contenues dans les témoignages rapportés. Il affirme que les Témoins de Jéhovah ont continué leur travail de porte à porte durant la publication des articles du SOLEIL et que la réaction des personnes visitées en était généralement une d'indignation face au traitement médiatique dont son organisation faisait l'objet.

LE SOLEIL a réitéré hier à M. Marcel Beaudet son offre d'une entrevue formelle pour étayer ses allégations de règlement de comptes et de coup monté.

L'éditorialiste en chef
J.-Jacques SAMSON

La défense des convictions

Peu importe le prix, tous les moyens sont bons

QUÉBEC — Les Témoins de Jéhovah ne lésinent sur rien pour contrer toute atteinte à leurs croyances, même au détriment de la vie d'un des leurs. Voilà ce qu'a constaté l'avocat Louis Rochette qui représentait le CHUL lorsque la mère d'un enfant de 11 ans, victime d'un grave accident, s'est opposée à ce que son fils reçoive des transfusions sanguines, en 1989.

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

Quand le jeune Pierre Plourde, de Saint-Gilles de Lotbinière, est arrivé au CHUL, fin juillet 1989, il avait déjà perdu 25 % de son sang après avoir été violemment frappé par une voiture alors qu'il était en mobylette. Il s'était retrouvé avec une fracture du crâne, de multiples fractures aux deux jambes, un pied presque arraché.

Tant à l'urgence qu'à la salle d'opération, les médecins se sont empressés de procéder à des transfusions sanguines car, dans le meilleur des diagnostics, il aurait perdu les deux jambes et, dans le pire, la vie. C'est alors que sa mère, Léonette Patoine-Plourde, est arrivée à l'hôpital accompagnée d'un « conseiller spirituel » (un membre du Comité de liaison médicale des Témoins de Jéhovah) et a exigé l'abandon immédiat des transfusions au nom de ses principes religieux. Devant la gravité de la situation, le CHUL a décidé de recourir aux tribu-

naux pour obtenir, dans un premier temps, une injonction provisoire puis, dans un second temps, une injonction interlocutoire visant à poursuivre le traitement du jeune Pierre dont l'état requerrait d'autres transfusions.

Lorsque Me Rochette s'est présenté en cour avec la requête et quelques papiers en main, les bras lui en sont tombés. Quatre avocats l'y attendaient de pied ferme, flanqués de caisses de documents. Un d'entre eux était de Québec, les trois autres venant de Montréal (Me Rémi Taschereau, qui plaide), de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Témoins de Jéhovah tous les trois, ces disciples de Thémis invoquaient la Charte des droits et libertés pour interdire les transfusions sanguines effectuées par le CHUL. Mais, contrairement aux causes du même genre déjà entendues au Canada, le débat présentait cette fois-là un aspect tout à fait particulier.

En effet, comme les tribunaux avaient jusqu'alors débouté les

Témoins de Jéhovah en décrétant que la liberté de religion ne peut aller à l'encontre du droit à la vie et à la sécurité de l'enfant, les Témoins ont décidé, dans le cas du jeune Plourde, de fonder leur contestation sur des motifs scientifi-



Me Louis Rochette n'est pas près d'oublier l'« énorme pression » qu'il a sentie lors de la présentation de la requête du CHUL, qui avait fait l'objet d'une importante couverture médiatique. Il examine ici les nombreuses coupures de presse parues à cette occasion.

Les témoins tenaient tellement à gagner leur cause qu'ils n'ont pas hésité, lors d'une affirmation du Dr Paul Poncelet du CHUL sur un point médical précis, à demander une suspension au juge Henri LaRue, de la cour supérieure, afin de faire venir du New Jersey, en avion privé, l'urgentologue américain Richard Spence.

Prise en charge exceptionnelle

Jamais, il va sans dire, Mme Léonette Patoine-Plourde, veuve depuis quatre ans, n'aurait eu les moyens de s'offrir cette batterie d'avocats et de spécialistes. De toute évidence, opine Me Rochette, les Témoins de Jéhovah avaient procédé à une prise en charge du dossier. Sur papier, elle était la défenderesse ; dans les faits, les Témoins s'étaient emparés du débat pour défendre leur interprétation de la bible. Me Rémi Taschereau l'avait reconnu implicitement lorsqu'il avait prévenu le procureur du CHUL : « Nous voulons en faire un cas-type et nous irons en appel s'il le faut! » avait-il lancé à son confrère québécois.

« Les Témoins de Jéhovah ont été omniprésents de façon exceptionnelle dans tout le processus. Ce n'était plus le débat de Mme Patoine-Plourde mais le leur. Cel-

le-ci était très très encadrée. Même par ses coreligionnaires qui, jour après jour, se retrouvaient près de 300 dans le corridor menant à la salle d'audience et remplissaient cette pièce contenant quelque 75 sièges. Elle n'avait aucun contact avec les gens autour d'elle. J'avais l'impression qu'elle ne pouvait parler à personne. Il y avait une barrière infranchissable entre elle et le reste du monde », a affirmé au SOLEIL Me Rochette.

L'avocat refuse d'extrapoler sur cet « encadrement », à savoir s'il servait à exercer des pressions sur la mère de l'adolescent ou s'il n'était destiné qu'à supporter cette dernière dans sa douleur. Chose certaine, Me Rochette en a senti tout le poids. « La pression était énorme. J'ai de la difficulté à qualifier ce que je ressentais à fendre cette foule chaque matin. Les gens étaient corrects mais je me sentais très inconfortable », raconte le plaideur.

Me Rochette a gagné sa cause. Les Témoins ne sont pas allés en appel. Il y a donc eu jurisprudence. Dans son jugement, le magistrat a affirmé que le droit à la vie de l'enfant et à l'intégrité de son corps doit primer sur la liberté de religion.

EDITORIAL

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Éditeur
GILBERT LACASSEÉditorialiste en chef et adjoint à l'Éditeur
J.-JACQUES SAMSONRédacteur en chef
GILBERT LAVOIEDirecteur de l'information
ANDRÉ FORGUES

Le procès des prothèses au silicone

Le procès des prothèses mammaires au gel de silicone aura-t-il lieu au Québec finalement ?

Ou Dow Corning, le principal manufacturier de ce type de prothèses, réglerait-il cela à l'américaine, à coups de milliards \$, comme la compagnie l'a fait en septembre, en offrant plus de quatre milliards \$ aux Américaines insatisfaites de leurs prothèses en échange du retrait des poursuites.

Le Québec suit le mouvement dans ce dossier, comme l'Ontario et la Colombie-Britannique. C'est une cause importante par le nombre de personnes touchées et les réclamations demandées : elle met en cause 20 000 Québécoises parmi 150 000 Canadiennes. Dans le recours collectif que vient d'autoriser un juge de la cour supérieure, les Québécoises réclament 200 000 \$ chacune, soit une somme de 2 milliards \$, c'est-à-dire la moitié de ce que se sont partagées les Américaines...

Les Québécoises se rendront-elles devant le tribunal ou, si un règlement leur est proposé, accepteront-elles, elles aussi, un chèque en guise de dédommagement ?

Composée à 80 % de femmes qui ont subi une intervention de nature esthétique, peut-on croire que cette clientèle soit peu désireuse de s'afficher et plus encline à régler à l'amiable ? Hormis Manon Doyer, qui représentera ses 20 000 conseuses dans cette affaire, les noms et les dossiers des autres participantes au recours collectif demeureront confidentiels selon la décision de la cour supérieure.

Cela fait-il une moins bonne cause de cette histoire de prothèses qui déchirent et coulent, entraînant des douleurs et maux divers ? Que non. Plusieurs volontaires ont étalé leurs histoires publiquement et il n'y a pas un habitant en Amérique du Nord qui peut encore ignorer leurs griefs contre les fabricants.

À vouloir stigmatiser toutes les femmes concernées, il y aurait eu risque qu'elles s'excluent massivement du recours collectif. Or, on est en face d'une belle cause qui mérite de se rendre jusque devant les tribunaux.

Des milliers de plaignantes ont investi quelques milliers de dollars chacune dans une intervention qui devait leur être bénéfique mais qui, pour plusieurs, a tourné au drame. Auraient-elles poursuivi le fabricant, chacune de leur côté ? On peut en douter. Qui a les moyens d'engager une lutte judiciaire contre une puissante multinationale ? Il n'y a plus grand monde qui croit encore qu'un David(e) sorte aujourd'hui victorieux tout seul d'un affrontement contre Goliath ?

Par contre, regroupées, bénéficiant d'une aide financière pour entamer les procédures, les victimes deviennent des adversaires un peu plus redoutables... et des clientes intéressantes pour les avocats.

Percera-t-on, une fois pour toutes, le brouillard qui subsiste encore autour de ces fameuses prothèses ? Sont-elles généralement inoffensives comme le disent les fabricants et les plasticiens québécois et comme l'ont cru longtemps les autorités fédérales ? Ou sont-elles mal conçues et mal fabriquées comme ont pu le constater nombre de femmes et de chirurgiens qui ont dû en retirer ?

Souhaitons au moins que toute cette publicité négative décourage les fabricants tentés de jouer avec la santé des femmes.

MARIE CAQUETTE

BLOC-NOTES

Limogeage à la SQ

Les relations entre le bureau du premier ministre, le ministre de la Sécurité publique et la direction de la Sûreté sont très étroites dans la réalité même si elles demeurent, d'un commun accord, bien voilées. Le directeur remercie, Robert Lavigne, parlait lui-même mercredi de la nécessité d'une parfaite symbiose entre celui qui occupe ce poste et le ministre responsable. Il aurait été intéressant d'entendre la définition qu'aurait donnée M. Lavigne du mot symbiose.

Six ministres se sont succédé en six ans pendant que M. Lavigne était à la tête du plus important corps policier du Québec. Herbert Marx et Gil Rémillard n'étaient préoccupés que par la constitution et le code civil; Sam Elkas et Robert Middlemiss étaient des poids plumes dans le cabinet Bourassa. Claude Ryan y a été dépêché pour éteindre les feux. La SQ répondait davantage directement au bureau du premier ministre Robert Bourassa qui ne se signalait pas par ses aptitudes décisionnelles. Le pourrissement de la situation à Oka en 1990, dont la SQ est sortie salie, est imputable à ces tergiversations. L'attentisme dans le dossier de la contrebande de cigarettes relève de la même pleutrerie politique. M. Lavigne n'a pas été choyé !

Quand la SQ a eu les coudees franches, comme pour la lutte au trafic de la drogue, elle a effectué un excellent travail et obtenu des résultats impressionnants.

Le Solliciteur général, Serge Ménard, veut « une police plus instruite, plus près de la communauté, qui utilise la force au minimum et qui soit polie avec les citoyens. » Pourtant les programmes de formation à la SQ sont les plus poussés et le dossier des agents provinciaux devant le comité de déontologie policière est le meilleur parmi les gros corps policiers. Les objectifs que dit viser M. Ménard ne tiennent pas l'eau.

La réalité est plutôt que la Sûreté du Québec est une organisation très puissante, au sein de laquelle existent des réseaux et des luttes de pouvoirs constantes, comme à Hydro-Québec et ailleurs et dont l'appui au gouvernement est indispensable s'il veut se maintenir. M. Ménard ne pouvait sans doute pas dire les choses de cette façon.

C'est aussi pourquoi aucun gouvernement ne voudrait mettre le directeur général de la Sûreté du Québec à l'abri des marées politiques comme on le fait pour le Vérificateur général, ce qui serait normal si l'état-major de la SQ était véritablement apolitique.

J.-JACQUES SAMSON



Ces ennemis qu'on invente

On dirait bien que le premier ministre Parizeau a frappé dans le mille, mardi, à Toronto, en dénonçant le *Quebec bashing* qui fait rage au Canada anglais, où « il est devenu coutumier de caricaturer le Québec comme une société repliée sur elle-même et intolérante ». En tout cas, il y en a qui ont trouvé le chapeau à leur mesure.

Je suis le premier à reconnaître qu'il peut être politiquement avantageux pour M. Parizeau de se poser en défenseur de la dignité nationale outragée. En passant, c'est aussi son devoir, en sa qualité de premier ministre, même si ses prédécesseurs ne semblaient pas toujours aussi soucieux de notre image.

On peut toujours se demander si le Canadian Club était le meilleur endroit pour faire ce genre de remarques. Personnellement, j'ai trouvé ça très bien, même si je peux comprendre que les hommes d'affaires rassemblés au Royal York auraient préféré un discours plus économique.

De là à prétendre que « Parizeau invente des ennemis au Québec », comme le traitait, le lendemain, l'éditorial du *Toronto Star*, c'est une autre histoire. Ces gens-là s'imaginent peut-être qu'on ne sait pas lire ou que la loi 101 interdit la distribution des journaux anglophones. Qu'ils ne manquent aucune occasion de nous « planter », soit. Mais qu'ils aient au moins la décence de l'admettre.

Comprenons-nous bien : il n'y a aucun problème à ce que les Canadiens anglais défendent avec la dernière énergie un pays auquel ils sont sincèrement attachés, mais il arrive trop souvent que leur opposition à la souveraineté du Québec se transforme en mépris pour le Québec lui-même, ceux qui l'habitent et qui le représentent.

Il est trop facile de plaider ce qu'est le fait de quelques *rednecks* ou orangistes at-



La chronique de
Michel
DAVID

tardés. Et qu'après tout, il y a des extrémistes des deux côtés. C'est vrai qu'il y a ici des écrivains qui sont des indépendantistes « purs et durs », mais je n'en connais aucun qui parle du Canada anglais avec la hargne d'un Mordecai Richler, qui qualifiait nos grands-mères de « truies ».

Depuis longtemps, le grand spécialiste du *Quebec bashing* est le *Toronto Sun*, un tabloïd tout ce qu'il y a de plus jaune. Le *Sun* fait périodiquement une crise de francophobie, qui avait été particulièrement aiguë à l'époque de Meech.

La chronique parue en novembre 1990, sous la signature de son correspondant à Québec, Peter Stockland, est une véritable pièce de collection. « Entendre parler de culture québécoise donnerait envie à Herman Goering de sortir son fusil (...) Une culture au Québec ? Please ! Je sens que je vais avoir une attaque au Magnum 44 ». Après quelques mois de ce genre de prose, M. Stockland a commencé à trouver que le climat devenait malsain et il a préféré nous quitter.

Sans oublier le collègue Bill Johnson, jadis au *Globe and Mail*, passé depuis à la *Gazette*, dont l'ardent fédéralisme l'a amené à conclure que la haine de l'Anglais était à la base même de la culture québécoise. Son livre *Anglophobia made in Quebec* est vraiment quelque chose à lire. Pit Bill sévit toujours, mais on a fini par s'y habituer ; il fait maintenant partie de notre folklore. Un peu comme les maringouins.

À l'approche du référendum, il est in-

vitable que les dinosaures de toutes catégories refassent surface. Ce qui est plus désolant, c'est de retrouver ce déplorable esprit dans les pages du *Globe*. Ce sont des collègues anglophones, eux-mêmes outrés, qui ont attiré mon attention sur une chronique parue samedi dernier, sous la signature d'un nommé Robert Mason Lee, de Vancouver.

Après l'obligatoire paragraphe sur l'Élisette, M. Mason, visiblement furieux d'avoir vu M. Parizeau boudier la tournée asiatique de *Team Canada*, se défoule sur Bernard Landry, qui est présenté comme un « travesti ».

« Il (M. Parizeau) a affublé un politicien provincial de perles et de plumes et l'a nommé ministre des Affaires internationales. Un ministre travesti, représentant un État travesti, s'est rendu à Paris », où n'importe quel « chambellan » québécois peut apparemment être accueilli comme un « Aristide du nord ».

Ce n'est pas la fin du monde, direz-vous. Un humour d'un goût un peu douteux, sans doute, mais quand même pas une libelle. Je sais bien, mais c'est le mépris sous-jacent qui est agaçant. Cette façon de présenter tout ce qui est québécois comme de la pacotille minable. Comme si le Canada, avec ses airs de grenouille qui veut être plus grosse que le boeuf, était toujours un modèle de sérieux !

Si j'ai bien compris l'éditorial du *Toronto Star*, tout ça n'existe que dans l'imagination de M. Parizeau (et la nôtre, je suppose). « En fabricant et en fomentant un climat de suspicion mutuelle et de ressentiment, il veut faire croire aux Québécois qu'il n'y a que lui - et un pays séparé - qui peut les soustraire au mépris des Canadiens ».

Comme dit un collègue, mieux vaut entendre ça qu'être sourd.

Notre Opinion

La soirée des masques : Québec oubliée

(Lettre à l'Académie québécoise du théâtre)

Dimanche soir dernier, avait lieu la première soirée des masques organisée par l'Académie québécoise du théâtre. Voilà enfin une soirée de gala où l'on reconnaît les gens de théâtre. Un énorme bravo à Andrée Lachapelle qui est l'une des grandes organisatrices de ce spectacle.

Les hommages rendus, nous les attendions depuis fort longtemps. Des hommages sont encore attendus. Le théâtre de Québec a été véritablement oublié. Il n'y a eu que trois nominations pour Québec sur vingt et un prix décernés. Heureusement qu'il y avait un prix spécifique pour les productions de Québec. Toutefois, il n'y avait que deux spectacles en nomination dans cette catégorie. Je ne crois pas qu'il y ait eu uniquement deux spectacles « viables » ou « louables » à Québec l'an dernier.

Il n'y a eu qu'un seul comédien de Québec, Denis Lamontagne, en nomination pour la meilleure interprétation masculin-

ne, rôle de soutien. Jean Guy, comédien depuis trente ans « ici dans la ville qui n'est que la capitale de la province » a enfin été reconnu (*Le gars d'à côté*, Bois de Coulange).

Trois nominations, c'est bien peu pour ce qui se fait ici. Qu'arrive-t-il aux autres artisans de Québec ? Il est bien heureux pour eux qu'il y ait annuellement les prix de la culture. La ville de Québec félicite ses artistes et ses gens de théâtre ; il le faut bien puisque Montréal et ses galas ne s'y intéressent pas.

Le gala de dimanche aurait dû s'appeler : « La soirée des masques de Montréal », car il y eut bien peu de place pour le théâtre qui n'était pas de Montréal.

Serge Denoncourt, directeur artistique de notre théâtre institutionnel, Le Trident, a mentionné qu'il y a du très bon théâtre à Québec et invite les gens de Montréal à venir vivre le théâtre d'ici. J'espère que l'on acceptera cette invitation. Connaissiez-vous Gilles Champagne, Benoît Guoin, Jacques Leblanc, Marie-Thérèse Fortin, Denise Gagnon ? Venez donc les voir, vous serez étonnés.

Enfin, une soirée de gala pour le théâtre, cet art oublié à cause

de nos téléviseurs et du vidéo-way. Toutefois, pour les années à venir, il faudrait faire une plus grande place au théâtre de Québec. N'est-il pas vrai que la soirée des masques était organisée par l'Académie québécoise du théâtre ? Le théâtre de la capitale est quoi s'il n'est pas québécois ?

Paule Martel
Québec

Se moquer de qui ?

« C'est la première fois que je vois un gouvernement se battre jusqu'en Cour suprême pour mieux perdre de l'argent », s'est moqué dernièrement un professeur de droit fiscal de l'université Laval, M. André Lareau. Voilà ce qu'on pouvait lire dans votre édition du 16 novembre.

Selon ce savant professeur, le gouvernement subit actuellement une perte de 330 millions \$ en permettant à ceux qui versent des pensions alimentaires de les déduire de l'impôt.

Supposons que Mme Thibodeau gagne sa cause et qu'à l'avenir les payeurs de pensions aient à verser ces 330 millions \$. Où ce savant professeur pense-t-il que les payeurs vont prendre

l'argent nécessaire pour payer ces nouveaux impôts ? À moins de faire de la pensée magique ou de l'angélisme, on doit présumer que la plus grande part de ces nouveaux impôts proviendrait d'une diminution correspondante des pensions versées.

Je vois déjà l'engorgement des cours supérieures pour toutes ces causes de diminution de pension. Ainsi les femmes, puisque ce sont généralement elles qui reçoivent des pensions, en sortiraient appauvries. Bravo, Mme Thibodeau. Il est clair cependant qu'un petit nombre y trouveront un avantage, mais ce ne sera évidemment pas vrai pour l'ensemble puisque le gouvernement imposera 330 millions \$ de plus.

M. Lareau, en tant que fiscaliste, vous voyez le gouvernement comme une machine à lever des impôts et vous trouvez sa position ridicule. Sachez, M. le professeur, qu'un gouvernement, c'est aussi une machine à redistribuer les richesses et, en voulant laisser 330 millions \$ entre les mains des membres des familles désunies, il remplit ce rôle. Ce n'est pas de lui qu'on devrait se moquer mais de vous.

André Simard
Sainte-Foy

DOSSIER

Grande-Baleine ne se remplace pas en criant lapin Le coup de baguette de Parizeau embête Hydro

QUÉBEC — Il a été facile à Jacques Parizeau de faire disparaître le projet Grande-Baleine par quelques mots mais Hydro-Québec, elle, ne peut pas jouer les magiciens. La solution de rechange ne sortira pas d'un chapeau, elle risque de coûter plus cher ou de polluer davantage.



par
Pierre
ASSELIN

de prix qu'une centrale hydroélectrique.

La combustion du gaz naturel augmentera également les émissions de gaz à effet de serre, que le Québec s'était engagé à réduire.

Des négawatts

L'efficacité énergétique n'est pas, elle non plus, le remède-miracle dont rêvent plusieurs groupes d'intérêts. Hydro prévoit investir 2 milliards \$, plus 1 milliard \$ par

ses clients, pour acheter des « négawatts », c'est à dire éviter de produire de l'énergie supplémentaire.

Une étude américaine publiée en 1992 dans *The Energy Journal*, et citée par Jean-Thomas Bernard, conclut que les projets d'efficacité énergétique n'atteignent, en moyenne, que 50 % de leurs objectifs.

Hydro-Québec en fait déjà l'expérience. Une autre étude, réalisée au Québec par des firmes externes, concluait que les quelques centaines de millions \$ investis par Hydro ont produit entre 45 % et 65 % des résultats espérés.

Hydro-Québec jongle déjà avec les scénarios qu'elle devra proposer l'an prochain au gouvernement. Il y aura peut-être moyen d'accélérer des projets qui avaient été relégués aux oubliettes, comme le haut Saint-Maurice ou l'As-huapmshuan, dont les coûts se comparent à Grande-Baleine.

Mais il faudra aussi réexaminer deux filières négligées jusqu'ici : les centrales thermiques (cogénération) et les éoliennes, sans compter les programmes d'efficacité énergétique déjà en marche.

Parce que la demande en énergie ne disparaîtra pas aussi facilement que le projet hydroélectrique si contesté par les Cris.

« La perception générale c'est qu'Hydro-Québec a toujours surestimé la croissance de la demande », constate Gaëtan Lafrance, responsable du groupe d'analyse INRS-énergie et matériaux. « C'est une fausse impression. Nos recherches montrent que depuis 1980, les chiffres d'Hydro sont toujours parmi les plus conservateurs au pays. »

Hydro prévoit que la demande augmentera à un rythme moyen de 2,2 % entre 1992 et 2010. « Il y aura sûrement une marge d'erreur, mais ça ne descendra jamais à zéro et ce n'est pas l'efficacité énergétique qui va pouvoir satisfaire la demande », soutient M. Lafrance.

Son point de vue est partagé, à Québec, par Jean-Thomas Bernard, du Groupe de recherche en économie de l'énergie et des ressources naturelles (GREEN). « Les gens sont trop pessimistes quand ils prévoient moins de 2 % de croissance à long terme. La demande a augmenté de 5 % en moyenne par année entre 1980 et 1990, malgré deux récessions et 10 % de chômage. »

« Mais pour l'instant, c'est vrai qu'il n'y a plus d'urgence », concède-t-il. L'Ontario a des surplus de capacité qui représentent deux fois les 3000 mégawatts de Grande-Baleine et l'État de New York dispose lui aussi de surcapacité.

Le gouvernement jouit donc de quelques années de répit et ne perd pas grand-chose à annoncer une annulation qui pourrait n'être, en fin de compte, qu'un délai. Parce que quoi qu'il adienne, Grande-Baleine demeure la solution la moins coûteuse, croient les deux chercheurs.

Du gaz

En attendant, la décision de M. Parizeau ouvrira-t-elle la porte à la filière thermique ? M. Lafrance se posait la question dans une analyse qu'il publiait cette semaine dans un quotidien montréalais.

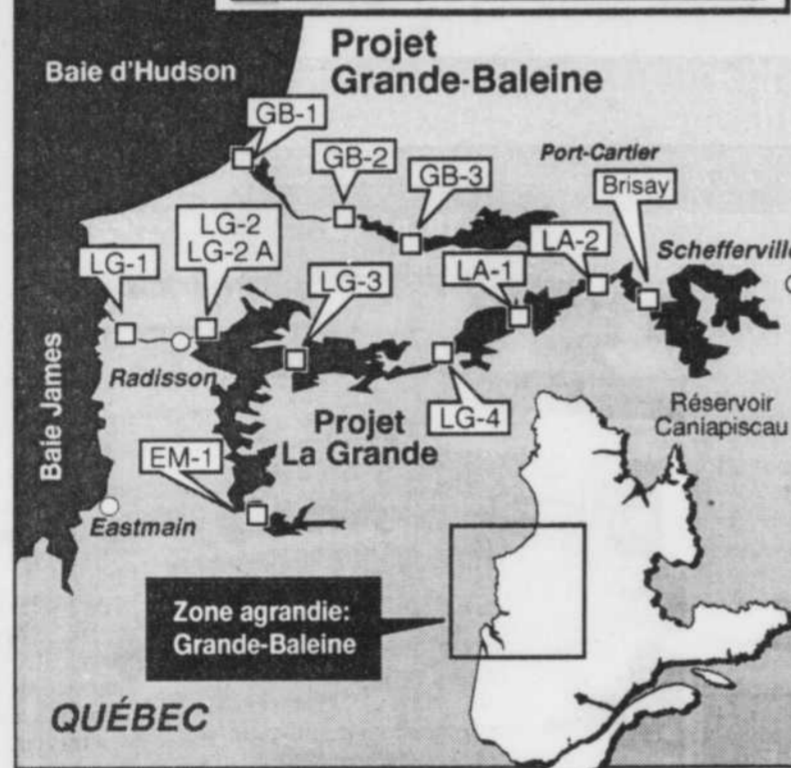
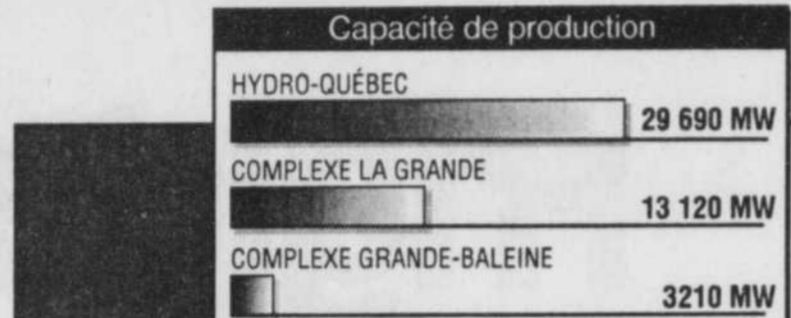
Et quelques indices permettent de le croire. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Louise Harel, affirmait lundi dernier que les emplois qu'on espérait avec Grande-Baleine pourraient être créés par des projets de cogénération et des politiques d'économies d'énergie.

Pendant la campagne électorale, le député Guy Chevrette avait lui aussi évoqué le projet de se servir d'Hydro-Québec pour créer des emplois partout en région au Québec, avec une multitude de petits et de moyens projets.

M. Parizeau lui-même préconisait, dès 1992, le recours à la cogénération, à l'efficacité énergétique et la réalisation d'une phase deux à Churchill Falls pour se sortir du bourbier de Grande-Baleine. Dans cette optique, sa déclaration de la semaine dernière ne devrait surprendre personne.

Mais ni l'une ni l'autre des solutions proposées ne seront des panacées.

Gaëtan Lafrance souligne que les projets de cogénération, qui produisent de l'électricité et de la vapeur en brûlant du gaz naturel, ne peuvent offrir la même stabilité



Infographie: PC / LE SOLEIL

Source: Hydro Québec



Une vue aérienne de la Grande rivière de la Baleine, où aurait dû se réaliser le projet d'Hydro-Québec.

Le principe même de ces programmes continue d'être contesté. Une entreprise peut-elle investir pour faire baisser ses ventes ? Comment doit-elle comptabiliser cette dépense ? Ne serait-ce pas plutôt la responsabilité de l'État ?

Du vent

Depuis quelques années, Hydro a ouvert ses portes à la production privée et réveillé des filières qui étaient en veilleuse au Québec.

Les petites centrales hydroélectriques privées se multiplient, des promoteurs veulent construire des centrales de cogénération et trois projets de parcs d'éoliennes sont déjà en préparation dans l'Est du Québec. L'énergie du vent n'aura d'ailleurs jamais été aussi près de

se tailler une place dans notre bilan énergétique.

La compagnie américaine Kennetech a signé un contrat avec Hydro et se prépare à aménager deux parcs d'éoliennes de 50 MW chacun. Dans son plan de développement, Hydro avait écarté cette filière parce que trop coûteuse. Le coût de revient est évalué entre 6,1¢ et 7,6¢ le kilowattheure. Pourtant, le contrat avec Kennetech prévoit qu'Hydro paiera 4,9¢ le kilowattheure (en dollars de 1993) au producteur.

Chez Kennetech, le directeur au développement des projets, Richard Legault, soutient que l'évolution de la technologie réduit constamment les coûts de production. « On les a ébranlés (chez Hydro-Québec) avec notre projet en Gaspésie. » Kennetech se dit

capable d'assurer une production de plus de 500 MW pour le même prix de revient.

Gaëtan Lafrance y met cependant des réserves. Un parc d'éoliennes ne peut pas stocker d'énergie, comme le fait un barrage, souligne-t-il. Il faut donc pouvoir le jumeler à un autre système d'appoint, thermique ou hydroélectrique, ce qui augmente son coût.

Le ministre des Ressources naturelles, François Gendron, avait promis un débat sur l'énergie dès le printemps prochain afin de préparer les politiques énergétiques du gouvernement péquiste. Vous pouvez attendre si vous le voulez mais M. Parizeau, lui, a commencé.

VENTE RÉNOVATION



UNE OCCASION EN OR POUR NOËL!

30% de rabais

sur diamants, pierres précieuses, perles, montres, bijoux en or et nos exclusivités

40% de rabais

sur tous les bijoux en argent

Pochette Cadeau avec tout achat de 100\$ ou plus (limite de 1 par client)

*Jusqu'à épuisement des stocks. Non-applicables sur réparations et fabrication sur mesure.

WRS AARD
BIJOUTIER-JOAILLIER
2485, chemin Saint-Louis, suite 102, Sillery 653-3115

AUTHENTIQUES TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX

« Il est maintenant temps de faire un placement intéressant ! »

SOLDE DE SURPLUS D'INVENTAIRE

Notre entrepôt déborde. De nouvelles livraisons arrivent chaque semaine. Nous devons liquider des milliers d'authentiques tapis persans pour libérer de l'espace.

CHAQUE TAPIS EST SACRIFIÉ SANS ÉGARD À SON COÛT

99 \$ à 999 \$

- Choisissez parmi un assortiment sans égal de véritables oeuvres d'art.
- Nous avons de tout, depuis de rares tapis tribaux et tapis aux dessins géométriques de couleurs vives jusqu'aux chefs-d'oeuvre exquises de laine et de soie.
- Dimensions de 2' x 3' à 9' x 12'.
- Grand choix de coloris.
- Chaque tapis comporte une garantie de qualité supérieure.

UN JOUR SEULEMENT
DIMANCHE 27 NOVEMBRE,
11 h à 17 h
HÔTEL PLAZA QUÉBEC
3031, boul. Laurier, Sainte-Foy

aban
PERSAN - RUGS
GALERIE MONTRÉAL
1900, Sherbrooke Ouest
Montréal (514) 933-3231

Informez-vous au sujet de notre politique exclusive d'échange sans limitation de temps.

ÉCOLE MARTEL DANSE SOCIALE
COURS VARIABLES
624-2007 ou 523-7252
530-B, 63e Rue Est, Charlesbourg

PONTIAC
BUICK
GMC

GM

Vous transportez les Atomes de Saint-Pacôme ?



19 995\$* Pontiac Trans Sport SE 1995

- Moteur 6 cylindres
- 7 sièges baquets indépendants
- Sac gonflable

- Freins antiblocage (ABS)
- Panneaux de carrosserie en polymère
- Climatiseur; poutrelles de sécurité latérales
- Radiocassette AM/FM stéréo avec 4 haut-parleurs
- et beaucoup plus!

Personne ne vous en offre autant!

GARANTIE TOTAL

Assistance ROUTIÈRE

*Offre réservée aux particuliers et s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Transport (745 \$) et taxes en sus. **Selon la première éventualité. Tous les véhicules neufs Pontiac 1995 sont couverts par la garantie GM Total™. †Assistance Routière est offerte sur les modèles Pontiac 1995. Durée : 3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.
L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec.

AUCUN COMPTANT, AUCUN PAIEMENT, AUCUN INTÉRÊT

COMMENCEZ
À PAYER
DANS

1 AN

LE
12 NOVEMBRE
1995*

SUR TOUTE LA MARCHANDISE

DES PRIX
EXCEPTIONNELS
POUR NOËL
Livraison avant Noël

Frigidaire

**Laveuse: 120198**

- 13 programmes
- Niveau d'eau variable
- Cuve en polypropylène
- Filtre à charpie autonettoyant
- Moteur 3/4 Force
- 4 choix de température d'eau
- Disponible noir
- Laveuse: 514.95

Sécheuse: 120475

- 7 programmes
- 4 choix de température
- Cycles automatiques
- Éclairage intérieur
- Disponible noir
- Sécheuse: 359.95

Cuisinière: 134811

- Minuterie électronique
- Éclairage fluorescent
- Dessus relevable
- Appareil sur roulettes
- Disponible noir

Réfrigérateur: 134785

- 18 pi. cu.
- Tablettes de verres
- 1 tiroir à viande
- 2 tiroirs légumes et fruits
- Balconnets ajustables
- Porte réversible

Lave-vaisselle: 134878

- Système lavage à 3 niveaux
- Broyeur d'aliments durs
- Système de séchage à convection
- Insonorisation supérieur
- Départ différé

SERVICE APRÈS-VENTE EXCLUSIF

Lorsque le client prend possession de ses électroménagers, il bénéficie d'un service après-vente exclusif: déballage et mise en place, contrôle de qualité, service après-vente à domicile par des techniciens professionnels, garantie prolongée disponible.

*Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant. Cartes de crédit acceptées.

A M E U B L E M E N T S T A N G U A Y

OUVERT
LE DIMANCHE
DE 12H À 17H
(SAUF POINTE-AU-PÈRE)

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province !

LÉVIS :

5720, boul. Étienne-Dallaire
(418) 833-4511

BEAUPORT :

535, boul. Sainte-Anne
(418) 667-6282

LES SAULES :

Carrefour Les Saules
5150, boul. de l'Ornière
(418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES :

2200, boul. des Récollets
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE :

822, boul. Sainte-Anne
Ctè de Rimouski
(418) 725-4411

CHICOUTIMI :

1990, boul. Talbot
(418) 698-4411